

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-083

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Covid-19 - Délégations d'attributions accordées au Président de Carcassonne Agglo en application des dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 93  
Nombre de pouvoirs : 21  
Date de convocation : 5 juin 2020

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PETIT Jean-Louis, POMMIES Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).

Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Le II de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n°2020-391 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales, énonce que :

*"Le président de l'établissement public de coopération intercommunale exerce, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et du troisième au huitième alinéa de l'article L. 163-12 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie. Les délégations en matière d'emprunt sont régies par l'article 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020 susvisée.*

*Le président de l'établissement public de coopération intercommunale informe sans délai et par tout moyen les conseillers communautaires des décisions prises sur le fondement du premier alinéa du présent II dès leur entrée en vigueur. Il en rend compte également à la prochaine réunion de l'organe délibérant. L'organe délibérant, réuni le cas échéant dans les conditions prévues par la présente ordonnance, peut à tout moment décider, par délibération, de mettre un terme en tout ou partie à cette délégation ou de la modifier. Cette question est portée à l'ordre du jour de la première réunion de l'organe délibérant qui suit l'entrée en vigueur de la présente ordonnance.*

*Lorsqu'en application de l'alinéa précédent l'organe délibérant décide de mettre un terme à tout ou partie de la délégation, il peut réformer les décisions prises par le président sur le fondement de celle-ci. Les décisions prises en application du premier alinéa peuvent être signées par un vice-président ou un membre du bureau agissant par délégation du président dans les conditions fixées à l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales et à l'article L. 163-13 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie. Ces décisions peuvent également être signées par le directeur général des services, le directeur général adjoint des services, le directeur général des services techniques, le directeur des services techniques et les responsables de service ayant reçu délégation de signature dans les conditions fixées à l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales.*

*Les actes pris en application du premier et du cinquième alinéa du présent II sont soumis aux dispositions de l'article L. 5211-3 du code général des collectivités territoriales et de l'article L. 163-10 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie."*

Le V de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance susvisée, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales, énonce que

*« Pour l'application des I à IV, au titre de l'année 2020, l'exécutif peut souscrire les lignes de trésorerie nécessaires dans une limite correspondant au montant maximum entre :*

- 1° Le plafond fixé, le cas échéant, par la délibération portant délégation en la matière ;*
- 2° Le montant total du besoin budgétaire d'emprunt figurant au budget de l'exercice 2020, ou, si ce dernier n'a pas été adopté, à celui de l'exercice 2019 ;*
- 3° 15 % des dépenses réelles figurant au budget de l'exercice 2020, ou, si ce dernier n'a pas été adopté, à celui de l'exercice 2019. »*

Il découle donc de cette ordonnance que :

- Le Président de Carcassonne aggro est actuellement titulaire de toutes les délégations de pouvoirs du Conseil communautaire à l'exception des points mentionnés du septième au treizième alinéa de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales suivants :

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

152

« 1° Vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;  
2° Approbation du compte administratif ;  
3° Dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;  
4° Décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;  
5° Adhésion de l'établissement à un établissement public ;  
6° Délégation de la gestion d'un service public ;  
7° Dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. »

- Le Conseil communautaire doit se prononcer sur ces délégations de droit accordés par l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	114	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	114	
Pour :	114	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De maintenir les délégations accordées en application de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 jusqu'à la fin de l'Etat d'urgence sanitaire national fixé au 10 juillet 2020 inclus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200612-DCC-2020-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020  
Affichage : 17/06/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-084

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Adhésion de Carcassonne Agglo au dispositif régional « Fonds L'OCCAL »

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 93 Nombre de pouvoirs : 21 Date de convocation : 5 juin 2020
--

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PETIT Jean-Louis, POMMIÉS Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

154

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Exposé

La crise sanitaire liée à l'épidémie du "Coronavirus COVID-19" a fortement fragilisé le tissu économique des territoires. Aussi, afin de faire face à ses conséquences, de nombreux dispositifs d'urgence ont été mis en place par les partenaires institutionnels tels que l'Etat et la Région, de manière à limiter, autant que de possible, les impacts de cette crise sur la situation des entreprises et de l'emploi.

Cependant, dans le cadre de la reprise, une attention particulière nécessite d'être apportée à des secteurs particulièrement impactés tels que le tourisme, le petit commerce et l'artisanat de proximité. En effet, déjà fragiles en trésorerie et soumis aux aléas de la saisonnalité, ces derniers ont été directement frappés par la crise sanitaire.

Pour pallier la fragilité de ces secteurs, la Région Occitanie, chef de file en matière de développement économique, a proposé la création d'un fonds alimenté par la Région, les Intercommunalités, les Départements et la Banque des Territoires, afin d'amplifier leur accompagnement dans leur phase de rebond. Ce fonds devrait être doté de 70 à 80 M€, en recherchant au maximum une parité entre les partenaires, soit un niveau moyen de participation à hauteur de 3 € par habitant et par partenaire.

Il permettra aux entreprises de se relancer de manière progressive en se concentrant sur leur phase de redémarrage à travers 2 types d'interventions :

- Octroyer des aides à la trésorerie à travers des avances remboursables affectées notamment aux loyers, aux ressources humaines et aux besoins en fonds de roulement.
- Accompagner les investissements pour la mise en œuvre de mesures sanitaires grâce à des subventions pour anticiper les demandes de réassurance des clientèles et dans les aménagements d'urgence nécessaires.

Les bénéficiaires concernés par ce dispositif seront les microentreprises, les TPE/PME, les communes et EPCI agissant dans ces secteurs ainsi que les associations du tourisme social et solidaire selon des modalités suivantes :

Pour les avances remboursables :

- Structures et associations de moins de 3 ans
- Structures de plus de 3 ans dont les soutiens privés et publics à la trésorerie sont insuffisants
- Priorité aux entreprises n'ayant pas bénéficié d'aides directes en trésorerie (PGE, prêt rebond...)
- Jusqu'à 20 ETP permanents, avec une dérogation possible pour les entreprises touristiques
- Avance remboursable à taux 0 sans garantie, avec un remboursement échelonné sur 2 ans et un différé possible allant jusqu'à 18 mois
- Taux d'intervention : jusqu'à 50% du besoin en trésorerie calculé sur la période entre le 1er juin et le 15 novembre 2020.

Pour les subventions :

- Les entreprises et acteurs des secteurs mentionnés ci-avant, en ajoutant les sociétés de taxis, ayant fait l'objet de l'arrêté de fermeture du 14 mars 2020 ou ayant été contraints de cesser leur activité pour des raisons économiques seront prioritaires.

- Jusqu'à 20 ETP permanents, avec une dérogation possible pour les entreprises touristiques
- Taux d'aide : jusqu'à 70% du montant des dépenses réalisées entre le 14 mars et le 15 novembre 2020
- Non cumulable avec le Pass Rebond
- Plafond d'aide : 2 000€ pour les commerces et artisans de proximité et 20 000€ pour les structures touristiques

Ce programme entrera en vigueur dans le courant du mois de juin 2020 et sera effectif jusqu'au 31 décembre 2020. Il sera géré dans le cadre de comités d'engagement organisés à l'échelle départementale, associant également les chambres consulaires et opérateurs de proximité.

Il convient de souligner que le commerce et l'artisanat de proximité sont essentiels pour la vitalité et l'attractivité du territoire de Carcassonne Agglo et de ses bourgs-centres, qui seront amenés à connaître une diminution de la fréquentation touristique. Dans ce contexte, c'est tout l'équilibre économique du territoire qui est ainsi menacé, dont la sphère présentielle représente plus de 70% des activités.

Au regard de la prépondérance de ces secteurs, il semble donc opportun d'intervenir sur ce dispositif aux côtés de la Région, du Département et de la Banque des Territoires. En effet, au-delà de son effet levier considérable sur l'économie présentielle, ce fonds incarne la mise en place d'une action coordonnée, pertinente et efficace, en faveur de la préservation du tissu économique.

Conformément à l'article L.1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les intercommunalités peuvent participer au financement des aides et régimes d'aides mis en place par la Région dans le cadre d'un conventionnement. Aussi, le projet de convention, annexé à la présente, fixe les modalités de contribution de Carcassonne Agglo et de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre de ce fonds régional « L'OCCAL », tels qu'il suit :

- Mesure 1 - Avances remboursables permettant une aide à la trésorerie : 354 519 € (Base population DGF retenue 118 170 hab.)
- Mesure 2 - Subventions de soutien aux investissements liés aux réassurances sanitaires des entreprises : 354 519 € (Base population DGF retenue 118 170 hab.)

### Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'arrêté ministériel en date du 14 mars 2020, portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux par l'exécutif afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 4211-1 ; L. 5216-5 ; L. 1511-2, L1511-7 ;

Vu les régimes cadres exemptés de notification adoptés sur la base du RGEC n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 modifié par le Règlement Général d'Exemption par Catégorie n°2017/1084 publié au JOUE du 20 juin 2017, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu le règlement d'exemption n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides *de minimis* ;

Vu la sollicitation de la Région Occitanie en date du 29 avril 2020 à destination des EPCI du territoire régional, visant à contribuer au dispositif « L'OCCAL » ;

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Vu la délibération de la Région Occitanie portant approbation de la mise en place du fonds « L'OCCAL » en date du 29 mai 2020 ;

156

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	114	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	114	
Pour :	114	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la contribution de Carcassonne Agglo au fonds « L'OCCAL » de la Région Occitanie selon les modalités présentées, à savoir :

- Mesure 1 - Avances remboursables permettant une aide à la trésorerie : 354 519 €
- Mesure 2 - Subventions de soutien aux investissements liés aux réassurances sanitaires des entreprises : 354 519 €

Article 2 : De signer la convention à intervenir avec la Région Occitanie, telle que décrite ci-dessus.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200612-DCC-2020-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 17/06/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-085

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Plan de relance économique de Carcassonne Agglo : Création d'un fonds territorial spécifique à destination des entreprises de Carcassonne Agglo

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 93
Nombre de pouvoirs : 21
Date de convocation : 5 juin 2020

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PETIT Jean-Louis, POMMIES Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).



Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Exposé

La crise sanitaire actuelle a pour corollaire une crise économique et sociale d'une ampleur inédite. Dans ce contexte, les collectivités sont appelées à faire preuve de réactivité, d'agilité et de solidarité pour protéger les concitoyens, préserver leur santé ainsi que leurs emplois et soutenir nos entreprises très fragilisées.

Pour faire face à cette situation, de nombreux dispositifs d'urgence et de relance ont été mis en place par les partenaires institutionnels tels que l'Etat, la Région Occitanie ainsi que la Banque Publique d'Investissement (BPI) pour aider les entreprises face à leur besoin de trésorerie. Parmi ces mesures, peuvent être citées :

- Le fonds de solidarité qui s'adresse à toutes les entreprises : aide forfaitaire sous forme de subvention comprise entre 1 000€ et 5 000 € avec un volet « Etat » et deux volets « Région »
- Le contrat entreprises en crise de trésorerie COVID 19 de la Région Occitanie : dispositif sous forme d'avance remboursable dédié aux entreprises de plus de 10 salariés ayant un besoin en fonds de roulement (assiette minimale de 75 000 €).
- Le fonds L'OCCAL de la Région Occitanie : subventions et avances remboursables destinées aux entreprises du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité (Jusqu'à 20 ETP permanents, avec une dérogation possible pour les entreprises touristiques)

Le fonds de solidarité est une excellente mesure pour couvrir l'urgence en besoin de financement rencontré par les entreprises et notamment les plus fragiles. Concernant le « contrat entreprises en crise de trésorerie », il convient de souligner que le tissu économique du territoire de Carcassonne Agglo est composé de 69% d'établissements sans salariés et que 25% des établissements comptent entre 1 et 9 salariés. Ainsi, une part prépondérante des entreprises du territoire se trouvent être éligibles à ce dispositif. Le fonds L'OCCAL, ce dernier s'adresse à des secteurs essentiels pour la vitalité et l'attractivité de Carcassonne Agglo dans le tourisme et le « para-tourisme ».

Les dispositifs présentés, ne permettent pas de répondre au besoin d'avance de trésorerie de certains secteurs d'activité, dont les entreprises éligibles au fonds L'OCCAL et éligibles au contrat d'entreprises. Or, ces entreprises représentent une part significative de l'activité économique du territoire de Carcassonne Agglo. Ainsi, dans le cadre de ce plan de relance, et afin d'apporter un soutien supplémentaire aux entreprises fragilisées et ne pouvant pas disposer de ces dispositifs d'avance de trésorerie, il est proposé de créer un fonds territorial spécifique, porté par Carcassonne Agglo, en partenariat avec ses communes-membres.

Ce fonds territorial, complémentaire aux dispositifs existants, permettra aux entreprises de disposer, pour un coût réduit et sans garantie, d'un prêt pour financer leur besoin en fonds de roulement, et investissement productif, et ce, dans une perspective de relance. Cette aide permettra de renforcer la pérennité des entreprises du territoire dont le soutien est un enjeu fort de l'action économique de Carcassonne Agglo.

Les principales caractéristiques du dispositif proposé, détaillé dans la fiche descriptive annexée à la présente, sont les suivantes :

- Entreprises de moins de 10 salariés
- Secteurs : Tous secteurs d'activité sont éligibles à l'exception des services financiers, des banques, des assurances, du secteur agricole et de la grande distribution.

- Ayant au moins un an d'existence et un chiffre d'affaires supérieur à 30 000 €
- Taux d'intervention : jusqu'à 50% du besoin en trésorerie (fonds de roulement, masse salariale, investissement productif.) calculé sur la base d'un prévisionnel couvrant la période du 1er juin au 31 décembre 2020
- Montant de l'aide : de 5 000 € à 10 000€ par entreprise unique (pouvant être porté selon cas spécifiques à 30 000 €).
- Avance remboursable consentie sur une durée de 42 mois, avec un différé de 18 mois. Echelonnement du remboursement par appel de fonds trimestriel.

Des modalités d'accompagnement complémentaires spécifiques au secteur agricole seront définies prochainement suivant les dispositifs mis en œuvre par la Région Occitanie

Par ailleurs, dans le cadre de sa mise en œuvre, il est proposé d'abonder le fonds sur la base d'une participation de Carcassonne Agglo à hauteur de 590 000 € soit environ 5€/habitant. De plus, afin d'augmenter le volume du fonds, et maximiser l'effet levier, les communes seront sollicitées, afin de contribuer au fonds à hauteur équivalente de 5 € par habitant pour chacune des communes, ce qui permettrait de porter le montant total du fonds spécifique à près de 1,2 millions d'euros. Dans un souci de facilité de mise en œuvre, il est proposé que la contribution des communes puisse être alimentée au moyen de l'enveloppe du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Ce fonds territorial, incarne la mise en œuvre d'une action coordonnée, lisible et pertinente, en faveur du tissu économique. Cette démarche s'avère nécessaire, pour assurer la pérennité des petites entreprises, accompagner la relance économique et garantir la vitalité économique du territoire.

Les modalités d'attribution de l'aide proposées seront définies par convention à intervenir, laquelle définira par ailleurs, les engagements du bénéficiaire, notamment en matière de remboursement ainsi que les procédures de contrôle, après avis favorable du comité d'engagement et décision attributive du Président de Carcassonne Agglo.

A ce titre, un comité d'engagement composé de représentants de Carcassonne Agglo, de représentants des communes concernées ainsi que de représentants d'institutions économiques sera chargé d'instruire et d'approuver l'attribution des aides aux entreprises du territoire.

### Décision

---

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu l'arrêté ministériel en date du 14 mars 2020, portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux par l'exécutif afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5216-5, L 1511-2, L. 1511-4-2; R.1511- 4- 2 et suivants ;

Vu les régimes cadres exemptés de notification adoptés sur la base du RGEC n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014 modifié par le Règlement Général d'Exemption par Catégorie n°2017/1084 publié au JOUE du 20 juin 2017, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu le règlement d'exemption n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de *minimis* ;

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Vu la décision de la Région Occitanie, portant approbation de la mise en œuvre de ce fonds dans les conditions telles que prévues par l'article L 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

160

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	114	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	114	
Pour :	114	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la création d'un fonds territorial spécifique et ses modalités de gestion dans les conditions telles qu'exposées dans la présente.

Article 2 : D'approuver l'abondement de ce fonds par Carcassonne Agglo à hauteur de 590 000 €.

Article 3 : D'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir :

- Avec la Région Occitanie, portant autorisation de mise en place de ce fonds, en application des dispositions de l'article L.1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Avec les communes-membres, fixant les modalités d'abondement de ce fonds ;
- D'attribution de l'aide aux entreprises, après avis du comité d'engagement ;

Et tout document et actes, en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200612-DCC-2020-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020  
Affichage : 17/06/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-086

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Fonds de soutien exceptionnel aux associations culturelles et sportives dans le cadre de la gestion de l'épidémie de COVID-19

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 93
Nombre de pouvoirs : 21
Date de convocation : 5 juin 2020

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PETIT Jean-Louis, POMMIES Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

162

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

La culture et le sport constituent des éléments déterminants de l'attractivité des territoires, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion sociale. La politique de soutien de Carcassonne Agglo aux activités culturelles et sportives d'intérêt communautaire y participe.

Ces associations sont aujourd'hui fortement impactées par la crise sanitaire du COVID-19 et doivent faire face à une situation inédite pouvant les fragiliser de manière significative. Afin d'accompagner les structures fortement pénalisées, il convient de se prononcer sur la création d'un fonds de soutien exceptionnel pour les associations culturelles et sportives déjà soutenues par Carcassonne Agglo au titre de l'année 2020.

Cette aide exceptionnelle est une subvention de fonctionnement permettant de couvrir une partie des pertes nettes de l'association, liées aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire.

Ce fonds est cumulatif avec les autres dispositifs mis en œuvre dans le cadre de cette crise et notamment les dispositifs d'adaptation des financements en cours.

Une seule aide sera attribuée par structure même si cette dernière est financée pour plusieurs actions.

Un règlement spécifique précise les modalités d'intervention de Carcassonne Agglo.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	114	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	114	
Pour :	114	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la création du fonds de soutien exceptionnel aux associations culturelles et sportives.

Article 2 : D'approuver le règlement d'intervention afférent.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et documents à intervenir dans ce cadre.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200612-DCC-2020-086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020  
Affichage : 17/06/2020

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-087

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 93  
Nombre de pouvoirs : 21  
Date de convocation : 5 juin 2020

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PETIT Jean-Louis, POMMIES Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).

Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Dans la fonction publique territoriale comme dans l'ensemble du monde du travail public ou privé, le paysage de la répartition des agents par sexe est plutôt inégalitaire : à une incontestable féminisation des effectifs (61,1 % des agents territoriaux sont des femmes) répondent une parité déséquilibrée des métiers et une réelle difficulté à occuper des emplois de direction, particulièrement dans les grandes collectivités.

Cette situation reste pour le moins perfectible et afin de faire progresser l'égalité professionnelle, il nous appartient d'élaborer un rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes, notamment, par le biais de la mise en place d'une politique volontariste de suppression des inégalités salariales et d'un politique d'accompagnement des femmes et des hommes dans leur parcours professionnel ainsi que par le biais d'actions concrètes de lutte contre les stéréotypes, pour prévenir les discriminations dans les domaines de la communication, des campagnes de recrutement, de la formation des agents publics au regard des enjeux de l'égalité professionnelle, ainsi que dans le déroulement de carrière des agents publics.

La réalisation de ce rapport annuel constitue également une réelle opportunité de diagnostiquer et d'analyser les forces et faiblesses de l'établissement sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

### **Cadre législatif et réglementaire**

La promotion de l'égalité femmes-hommes s'appuie sur :

- **L'égalité des droits** qui interdit toute discrimination entre salariés à raison du sexe,
- **et l'égalité des chances** qui vise à remédier aux inégalités rencontrées par les femmes.

Depuis 2012, trois textes majeurs tendent à favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique : **la loi Sauvadet du 10 mars 2012**, **la loi n°2014-873 du 4/08/2014** et très récemment **la loi sur la transformation de la fonction publique du 6 août 2019**.

- **la loi Sauvadet du 10 mars 2012** relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, introduit des objectifs chiffrés de représentation équilibrée dans l'encadrement supérieur et dirigeant des trois fonctions publiques, notamment, et prévoit des "amendes" en cas de non-respect de ces obligations.

- **la loi 2014-873 du 4 août 2014 article 61** pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, qui dispose, entre autres, que les collectivités mettent en œuvre une politique intégrée de l'égalité entre femmes et hommes, fait obligation aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire, et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

- **le décret n°2015-761 du 24 juin 2015** pris pour l'application des articles 61 et 77 de la loi 2014-873 du 4 août 2014 et modifiant le code général des collectivités territoriales, vient lui, préciser le contenu dudit rapport, et fait l'obligation de présenter ce rapport préalablement aux débats sur le projet de budget, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- **la loi n°2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique prévoit**, dans son titre V (chapitre 1<sup>er</sup>, art. 80), le renforcement de l'égalité professionnelle ainsi que la prévention des discriminations et impose notamment aux employeurs publics l'élaboration avant le 31 décembre 2020 d'un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes d'une durée de 3 ans. Ce dernier s'appliquera aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 40 000 habitants. L'absence d'élaboration de ce plan dans le délai fixé par la loi sera sanctionnée d'une pénalité financière ne pouvant excéder 1 % de la rémunération brute annuelle globale de l'ensemble des personnels de l'administration concernée.

- D'autres lois incluent des dispositions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes : **la loi n°2016-483 du 20 avril 2016** relative à la **déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires** inscrit dans le statut de la fonction publique le congé de paternité et d'accueil de l'enfant.

- **et l'article 9 bis du titre I du statut général des fonctionnaires, modifié par la loi du 20 avril 2016** destiné à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales a été mis en œuvre lors du renouvellement général des instances de représentation du personnel, à la suite des élections de décembre 2018.

Conformément au décret susvisé, Carcassonne Agglo produit son quatrième rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle au titre de l'année 2019 et fait état d'un certain nombre d'initiatives autour de ce véritable enjeu de société.

Ce rapport dresse un bilan sur les politiques menées par l'établissement en faveur de l'égalité en direction de ses agents : recrutement, temps de travail, promotion, conditions de travail, rémunération et articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ; Plus qu'une analyse chiffrée des écarts femmes-hommes, il a pour objectifs :

- De partager en toute transparence le diagnostic 2019, faire apparaître les écarts femmes-hommes et tenter d'identifier leur cause,
- De suivre les évolutions des actions déjà engagées, leurs résultats et les confirmations potentielles des tendances par rapport à 2018,
- De présenter les priorités fixées (en particulier en matière de rémunération, promotion et discrimination) ainsi que les mesures ajustées sur 2019 pour réduire les inégalités persistantes.

### **Éléments de contexte général**

Aujourd'hui, l'échelon intercommunal est effectivement priorisé pour accompagner toute réflexion stratégique permettant de répondre aux enjeux sociétaux.

De multiples atouts de la démarche peuvent être relevés, et la réalisation du rapport annuel constitue une réelle opportunité de **diagnostiquer et d'analyser les forces et faiblesses de la collectivité** sur la situation de celle-ci en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dans une plus large mesure, elle s'inscrit comme le catalyseur de la construction progressive d'une culture de l'égalité professionnelle à l'échelle du territoire.

### **Cadre général**

**Dans les trois fonctions publiques** (source : Insee, Enquête emploi 2016) :

Les femmes représentent :

- 63,9% des agents
- 53,8% des cadres
- 74,7% des professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique
- 69,4% des employés



## Cadre particulier

Au regard du rapport sur la situation comparée 2018, il est apparu nécessaire d'affiner le diagnostic résultant, notamment, en ce qui concerne **la mixité des filières, le temps de travail, la rémunération** ainsi que **le déroulement des carrières et promotions**.

**Taux d'activité en France** : en 2018, 68,2 % des femmes de 15-64 ans sont actives, contre 75,8 % des hommes.

### Activité selon le sexe et l'âge en 2018 : taux d'activité

Activité selon le sexe et l'âge en 2018 : taux d'activité (en %)			
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Ensemble
15-64 ans	68,2	75,8	71,9
15-24 ans	34,0	41,2	37,7
25-49 ans	83,5	92,8	88,0
50-64 ans	63,5	69,7	66,5
Ensemble des 15 ans ou plus	51,6	60,3	55,8

Source : Insee, enquête Emploi. 2018

## Temps partiel

### Temps de travail et quotité travaillée selon le sexe et l'âge en 2018

Temps de travail et quotité travaillée selon le sexe et l'âge en 2018 (en %)						
Temps de travail et quotité travaillée	Âge			Sexe		Ensemble
	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Femmes	Hommes	
Temps plein	75,3	84,0	78,3	70,7	91,6	81,5
Temps partiel	24,7	16,0	21,7	29,3	8,4	18,5
Plus de 80 %	1,6	2,1	1,8	3,2	0,8	2,0
80 %	2,4	4,2	3,3	6,7	1,0	3,8
Entre 50 % et 80 %	7,9	4,6	6,1	8,4	2,4	5,3
Mi-temps	3,8	2,4	3,6	4,2	1,6	2,9
Moins d'un mi-temps	8,6	2,7	6,7	6,6	2,4	4,4
Non déterminée	0,4	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : en 2018, 75,3 % des personnes en emploi âgées de 15 à 24 ans travaillent à temps plein.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi

Source : Insee, enquête Emploi 2018.

### Salaire mensuel net moyen pour un équivalent temps plein (source : Insee, DADS, 2015)

- 1 986 € pour les femmes
- 2 438 € pour les hommes

### Dans les trois fonctions publiques :

Les femmes représentent :

- 63,9% des agents
- 53,8% des cadres
- 74,7% des professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé et de la fonction publique
- 69,4% des employés

(Source : Insee, Enquête emploi 2016)

*Extrait rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique 2017*

*Progression globale mais continue du nombre de femmes primo-nommées.*

*En 2016, le taux de primo-nominations féminines pour l'ensemble de la fonction publique est de 35 %.*

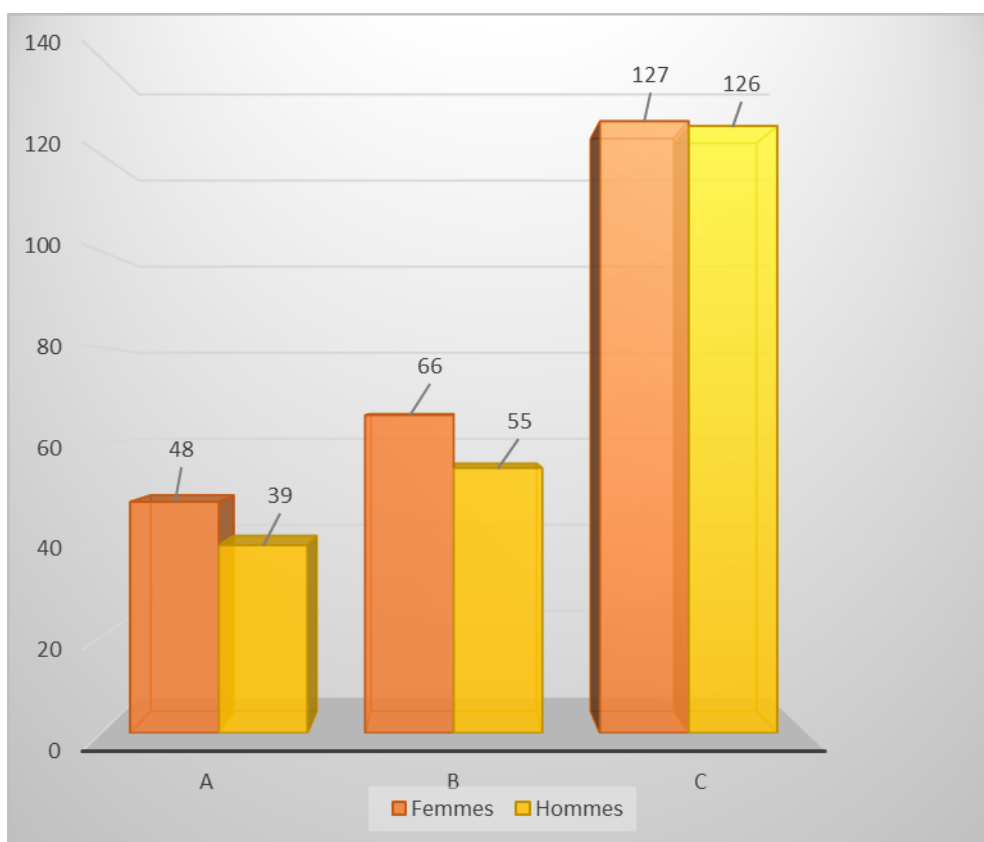
*Cette augmentation n'a pas encore conduit à un rééquilibrage effectif de la représentation des femmes sur les postes à responsabilité.*

## I. Situation de la collectivité en matière de ressources humaines

Le bilan 2019 en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du personnel de Carcassonne Agglo est à mettre en comparaison avec celui de 2018 :

### ➤ Mixité dans les cadres d'emplois

Répartition femmes/ hommes par catégorie

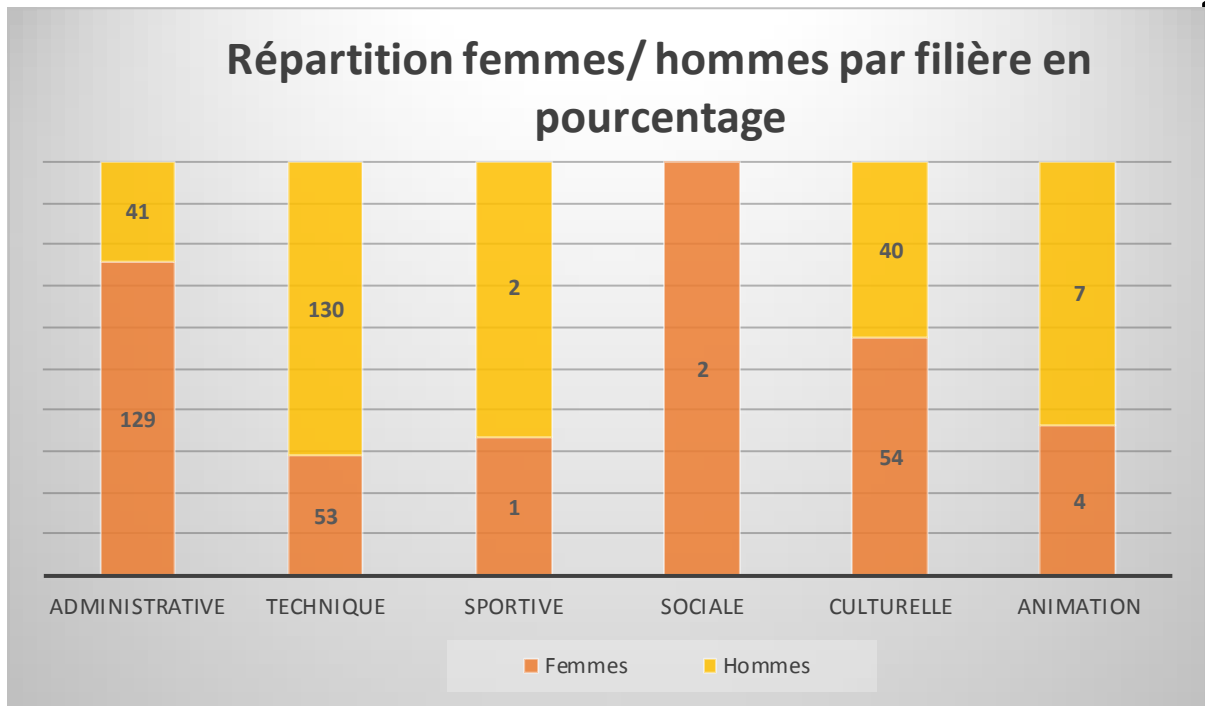


*(Effectif considéré hors disponibilités et détachements de longue durée)*

En 2019, on constate une augmentation du nombre d'agents féminins en catégorie A et C, ces variations très marginales trouvent essentiellement leur justifications du fait du transfert des agents des services mutualisés de la Direction des finances et de la Direction des ressources humaines ainsi que, dans une moindre mesure, dans les mouvements de personnels, tels fins de contrats (16 au total : 9 femmes/ 7 hommes), 9 départs à la retraite (6 hommes, 3 femmes), 6 avancement de grades suite à concours (2 femmes en catégorie A / 4 en catégorie B dont 2 femmes et 2 hommes).

Au total, les femmes représentent 52 % des agents en 2019 contre 47,4 % en 2018, soit une augmentation de 4,6 points, sachant que 34 agents féminins sont issus des transferts de personnel mutualisé contre 5 agents masculins.

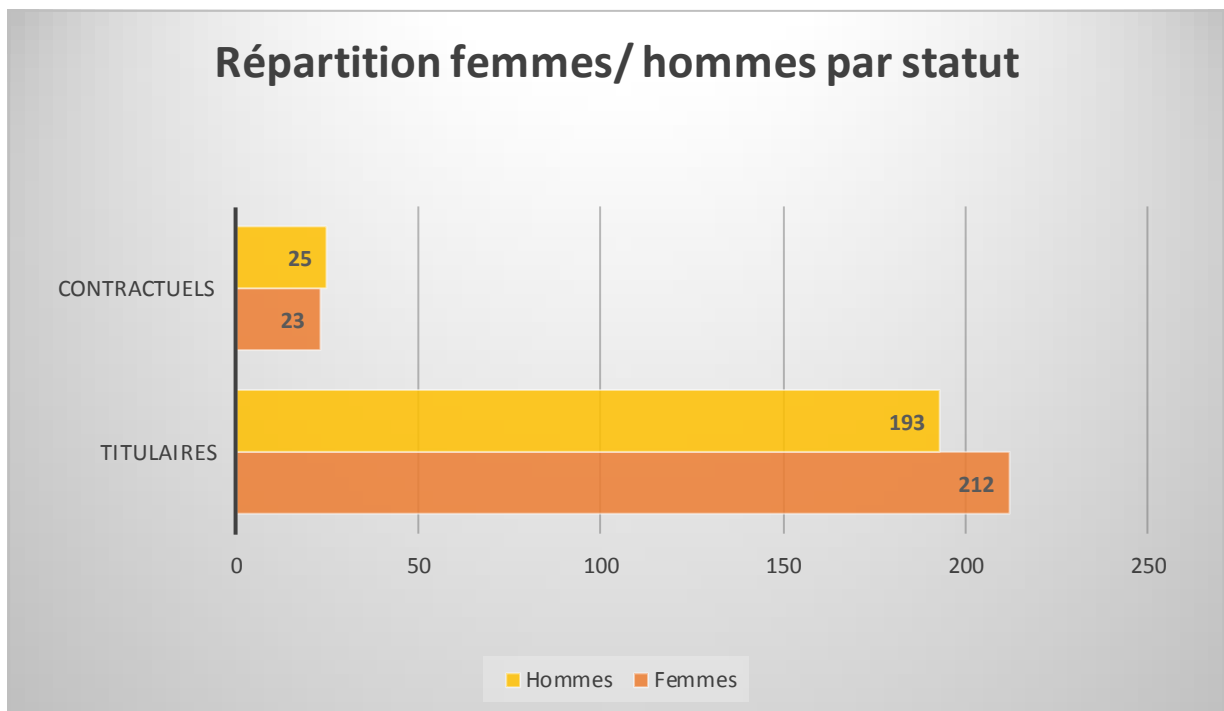
➤ Mixité dans les filières



*(Effectif considéré hors disponibilités et détachements de longue durée)*

Carcassonne Agglo n'échappe pas aux représentations classiques des métiers comprenant des îlots masculins en filière technique (71,03 %) et des bastions féminins en filière administrative (75,88 %) en 2019, ce qui vient confirmer, tel que cela est observé à l'échelle nationale, la persistance d'une division sexuée du travail ainsi que la nécessité d'engager toute action visant à lutter contre les stéréotypes sexistes.

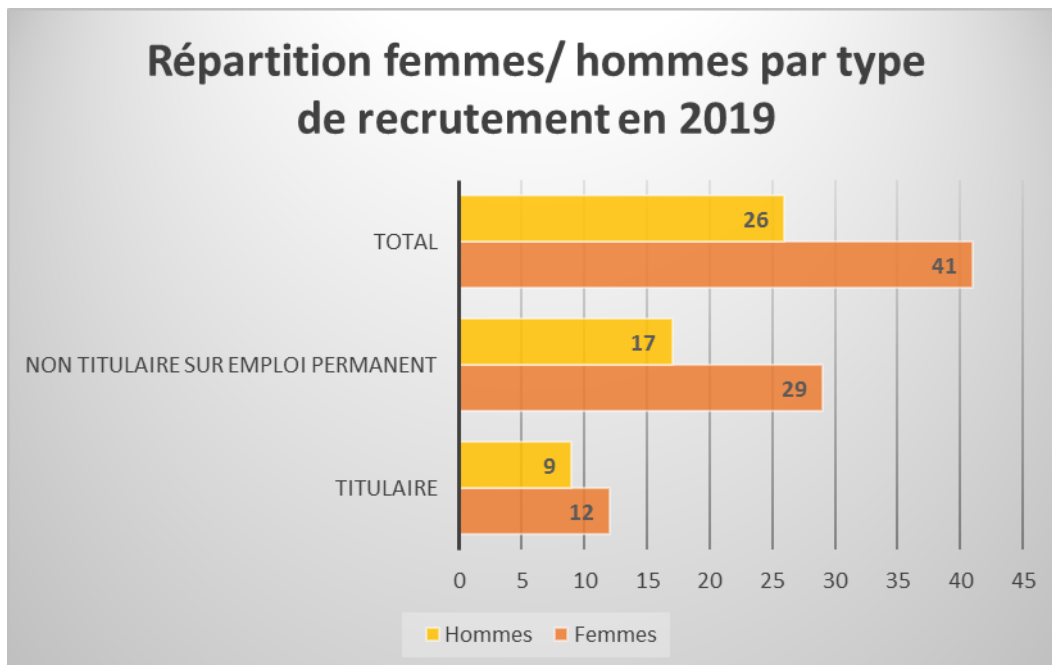
➤ Mixité par statut



*(Effectif considéré hors disponibilités, détachements de longue durée et 14 stagiaires)*

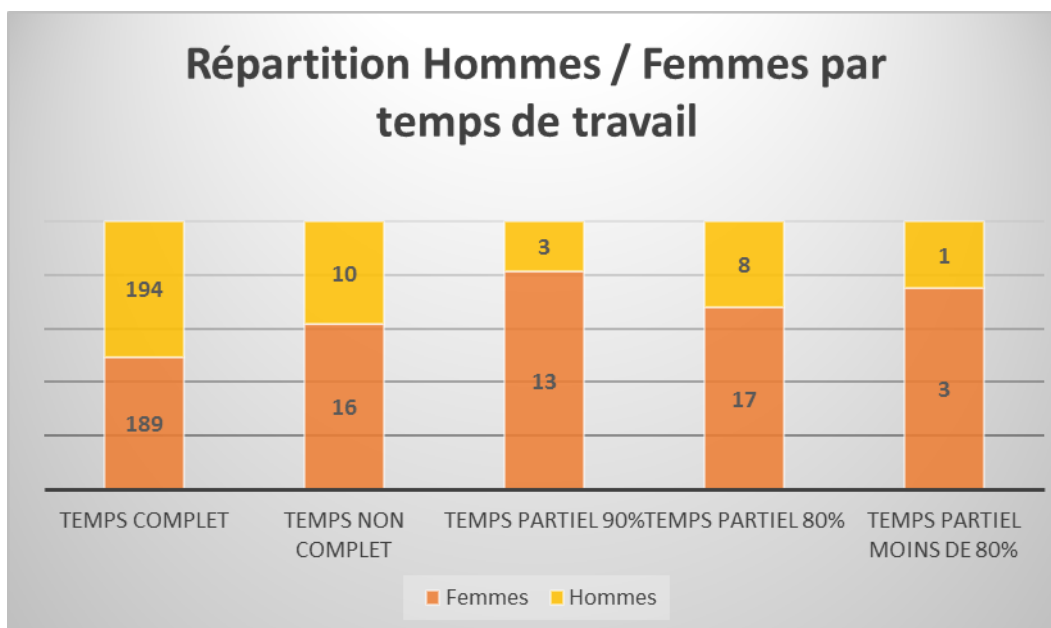
La répartition femmes / hommes par statut laisse entrevoir une très légère diminution du volume d'agents contractuels, passant de 10,9 % des effectifs en 2018 à 10,3 %, ce constat peut trouver son explication dans la fin de contrats non renouvelés (au nombre de 16), ainsi que la conséquence d'une augmentation du nombre de titulaires résultant du transfert de personnel mutualisé.

➤ **Recrutement**



La répartition femmes/ hommes par type de recrutement résulte principalement pour 2019 des effets du transfert de personnel mutualisé ainsi que de la poursuite d'une politique de recrutement visant à lutter contre toutes discriminations notamment pour les effectifs non titulaires sur emploi permanent.

➤ **Temps de travail**



*(Effectif considéré hors disponibilités, détachements de longue durée)*

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

En 2019, une baisse très marginale de 1,4 point est constatée, 84 % de l'effectif de la collectivité travaille à temps complet, contre 85,4% en 2018. Les nouvelles arrivées d'agents dans le cadre des mutualisations de service ne sont pas venues modifier la tendance générale.

Les demandes d'exercice de fonctions à temps partiel concernent principalement les agents féminins, et se font à la demande de celles-ci dans 72 % des cas. (23 femmes se trouvent à temps partiel sur autorisation, 7 à temps partiel de droit).

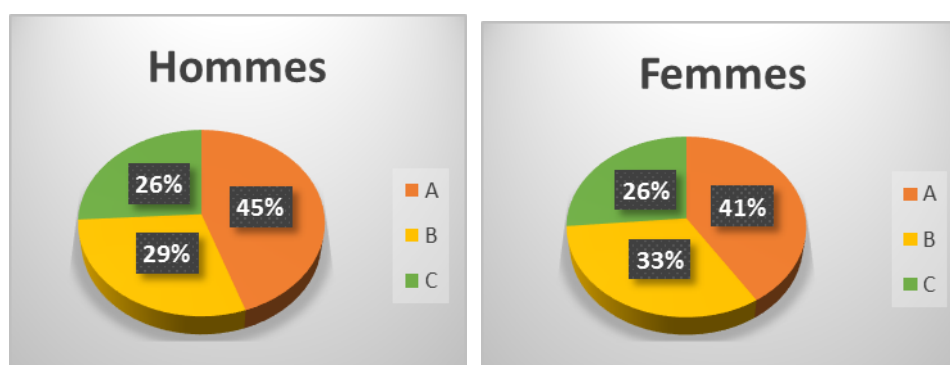
### ➤ Rémunération et parcours professionnel

Le statut des fonctionnaires garantit l'égalité de traitement des agents à toutes les étapes de la carrière. Pourtant, les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes sont encore bien présents dans l'ensemble de la fonction publique.

D'après le rapport annuel de 2016 de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, les femmes se mettent majoritairement à temps partiel pour la garde des enfants, alors que les hommes le choisissent pour leurs études ou formation.

La différence en termes de nombre d'heures constituerait l'une des principales sources de l'écart de rémunération quel que soit le versant de la fonction publique. (*Etude INSEE 2016*). Ainsi le temps contraint des femmes peut avoir une conséquence avérée sur la progression de leur rémunération.

	Salaire moyen net mensuel sur l'année 2019 (Exprimé en ETP)				
	Hommes	Femmes	Différence	%	Arrondis
<b>Salaire moyen</b>	<b>2 025,67</b>	<b>1 867,15</b>	<b>158,52</b>	<b>8,48</b>	<b>8,5</b>
<i>Données DGAFP 2017</i>	<i>2 053,00</i>	<i>1 867,00</i>	<i>186,00</i>	<i>9,96</i>	<b>10</b>
A	3 025,06	2 488,29	536,77	21,57	<b>22</b>
B	1 988,29	1 896,22	92,07	4,86	<b>5</b>
C	1 754,39	1 604,54	149,85	9,34	<b>9</b>



Le salaire net mensuel moyen des agents de Carcassonne Agglo en 2019 s'élève à 1 867,15 € pour les femmes et à 2 025,67 € pour les hommes. Le différentiel ainsi relevé, s'établit pour Carcassonne Agglo à 158,52 soit 8,5 %. Il corrobore les données nationales dans la fonction publique, sachant que d'après les dernières données fournies par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP), en 2017, le salaire net des femmes dans la fonction publique est inférieur de 10 % à celui des hommes.

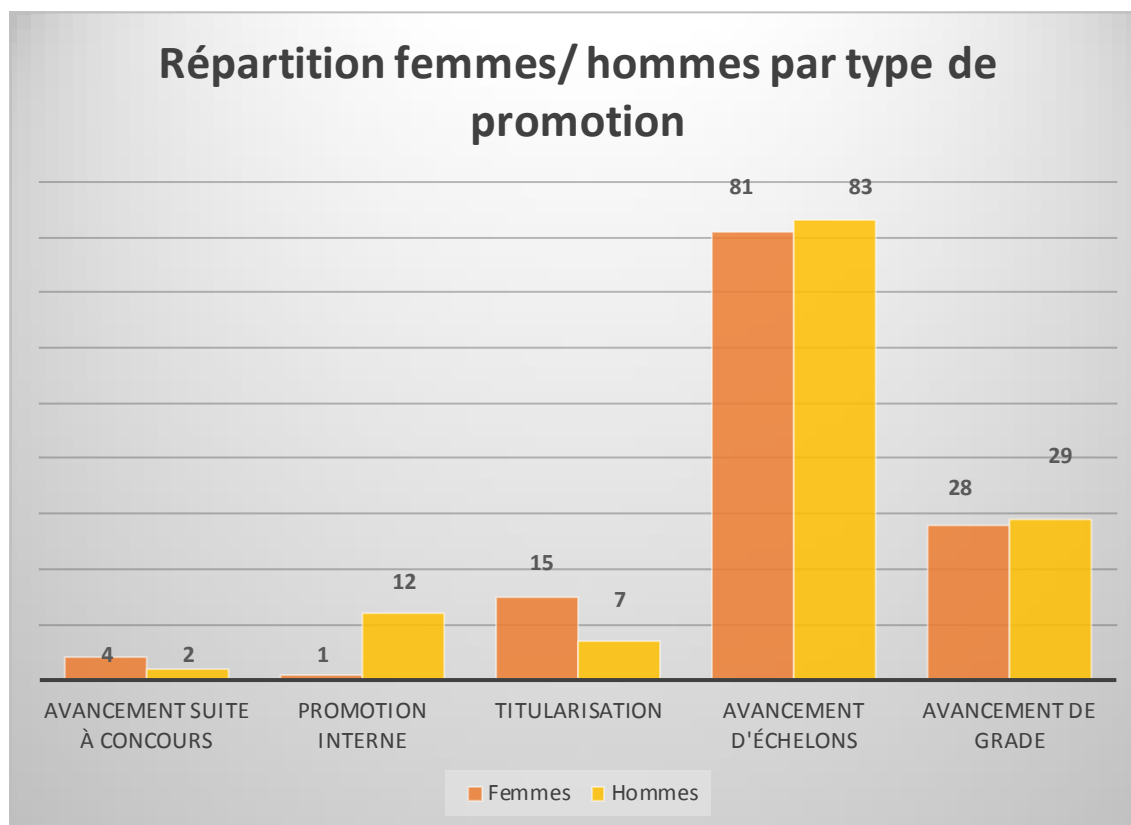
L'écart de rémunération encore conséquent observé au sein de la catégorie A trouve essentiellement sa justification par l'absence de femmes sur les emplois fonctionnels en 2019 (6 hommes : 1 directeur général des services, 4 directeurs généraux adjoints et 1 directeur général des services techniques).

Cette tendance en termes d'écart de rémunération a pu être sensiblement réduite fin 2019/début 2020 avec le départ à la retraite d'un directeur général adjoint compensé par l'arrivée, dans le cadre de la réorganisation et mutualisation de services, de 2 directrices générales adjointes.

Un différentiel de rémunération plus marginal de 4,86 % apparaît pour la catégorie B, ce moindre écart peut également s'expliquer par une proportion plus marquée de temps partiels chez les agents féminins (10 femmes contre 3 hommes).

Concernant la catégorie C, une différence de 9 % qui peut s'expliquer par un salaire moyen mensuel des femmes, plus pondéré, avec notamment, un recours plus important au travail à temps partiel, et des affectations sur des postes à temps non complet plus nombreux. (17 femmes se trouvent être à temps partiel contre seulement 6 hommes, soit environ 3 fois plus de femmes à temps partiel en catégorie C au sein de la collectivité).

➤ **Les données concernant la carrière pour l'année 2019 sont les suivantes :**



L'évolution de carrière d'un fonctionnaire est régie et garantie par le statut du fonctionnaire : l'avancement et l'évaluation sont règlementés ainsi que le droit à la formation.

Pour assurer la plus grande garantie d'égalité de traitement, l'administration a mis en place des outils de prévention dématérialisés assurant une traçabilité et une transparence, deux conditions essentielles d'égalité de traitement :

- L'entretien professionnel qui respecte un référentiel et un cadre précis avec un guide d'entretien pour les deux parties,
- Et l'avancement qui est opéré sur la base de critères telle la valeur professionnelle, la capacité des agents à occuper des fonctions de niveau supérieur et l'existence de postes à pourvoir.

Tout comme en 2018, la répartition femmes / hommes en matière de promotion sur 2019 démontre une légère proportion supérieure d'hommes.

Cette alternance trouve essentiellement son explication par la promotion interne de 12 agents de maîtrise hommes contre 1 femme.

### I. Les actions mises en place au sein de Carcassonne Agglo

- **En matière de ressources humaines**

Afin de poursuivre et finaliser les actions permettant de concilier vie professionnelle et vie privée, la Direction des Ressources Humaines a procédé à la mise en place d'un système de Gestion du Temps par le biais de la mise en service de « CHRONOTIME » le 1<sup>er</sup> avril 2019. Une organisation de travail en plages fixes et variables, offre aux agents de la collectivité une certaine souplesse dans la gestion de leur temps de travail et permet, notamment aux femmes, de mieux conjuguer leur vie professionnelle et leur vie de famille.

Dans le cadre de sa politique de recrutement, la Direction des Relations Humaines a poursuivi sa veille tout au long de l'année 2019 sur la mixité des jurys de recrutement.

La rédaction des offres d'emploi ainsi que des fiches de poste correspondantes font l'objet d'une attention particulière pour déceler et supprimer toutes les mentions qui s'avéraient porteuses de discriminations liées au genre.

Dans le cadre de la réorganisation administrative opérée en 2019 compte tenu des mutualisations de services et suite à un départ à la retraite, deux postes d'encadrement supérieur ont été attribués à des agents de genre féminin en 2020.

Dans le cadre de la formation, la participation à une action CNFPT sur les violences sexistes et sexuelles dans le travail sous forme de conférence atelier a été suggérée et s'est déroulée au mois d'octobre 2019.

### ➤ **En matière de politiques publiques**

Dans ces conditions, la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique de Carcassonne Agglo veille à l'application de ces dispositions de la loi du 4 août 2014 en son article 16 qui impacte directement les opérateurs économiques et les acheteurs publics en modifiant le dispositif des interdictions de soumissionner pour l'ensemble des contrats qu'elle passe, notamment en s'assurant de la production de la déclaration sur l'honneur des entreprises.

Dans un souci de valorisation de la culture de l'égalité en luttant contre les stéréotypes, la collectivité s'est attachée à la promotion de l'image de la femme dans les supports de communication d'événements destinés au grand public tel le programme de la saison culturelle 2019-2020 intitulée « L'envolée ».

Dès le début de l'année, la collectivité s'est engagée dans une démarche diagnostic qualité de vie au travail (QVT). La première étape de mise en œuvre visant à identifier l'existant par le biais d'un questionnaire diffusé à l'ensemble des agents de la collectivité, a servi de base aux groupes de travail constitués lors du séminaire du 24 septembre 2019 sur les axes stratégiques du projet d'administration. Les différents groupes ont ainsi contribué à la réflexion sur les enjeux de la QVT.

Afin de contribuer à l'épanouissement des personnes et permettre l'articulation des temps de vie notamment d'accès à la culture, la médiathèque Grain d'Sel rue Fédou met à disposition une boîte de retour située en extérieur près de l'entrée principale, afin de permettre d'y déposer les emprunts de documents pendant les heures de fermeture de la médiathèque.

## **II. Les perspectives et les pistes de travail.**

### **- En matière de ressources humaines :**

- Poursuivre une politique de recrutement et de formation sans discrimination,
- Dans le cadre de la formation continuer et multiplier les suggestions de participation aux modules ayant pour finalité la lutte contre les discriminations,
- Engager des actions favorisant la mixité des métiers : gagner en attractivité auprès des femmes et des hommes sur des filières fortement sexuées et garantir l'égalité des chances,
- Poursuivre et finaliser les actions permettant à tous les agents de concilier vie professionnelle et vie privée avec la mise en place des horaires variables dès le premier trimestre 2019,
- Arrêter un plan d'actions ayant trait au bien-être au travail pour tous les agents et de lutte contre toute forme de harcèlement et de violences.

- **Dans le cadre des politiques publiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes :**
  - Développer une politique de sensibilisation auprès des publics de la collectivité sur la lutte contre les discriminations : lieux d'accueil et d'exposition, médiathèques, Fabrique des Arts etc...,
  - Continuer à valoriser la culture de l'égalité en luttant contre les stéréotypes et en valorisant les femmes dans les supports de communication et événements destinés au grand public,
  - Favoriser les mesures contribuant à l'épanouissement des personnes et permettant l'articulation des temps de vie (modes d'accueils accès à la culture et aux sports).

## CONCLUSION

Outre un socle de valeurs communes, l'égalité femmes-hommes représente aujourd'hui une obligation légale pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 40 000 habitants, en tant qu'employeur et élaborateur de politiques publiques, et la collectivité se doit de la traduire de manière stratégique et opérationnelle.

Ce rapport annuel est le quatrième réalisé ; à ce jour, de nombreuses pistes d'actions identifiées pourront faire l'objet d'une programmation plus fine et concertée afin d'élaborer et de traduire conformément à la législation, d'ici le 31 décembre 2020, un plan d'actions d'une durée de trois ans.

Au regard du présent bilan, ce plan d'actions pourra être objectivé suivant trois priorités :

- Poursuivre les actions de rééquilibrage des temps de travail et permettre une meilleure conciliation des temps de vie personnelle et professionnelle,
- Renforcer la mixité des filières et des métiers pour augmenter la performance,
- Harmoniser et objectiver des parcours professionnels pour garantir l'égalité des chances.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	114	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	114	
Pour :	114	
Contre :	0	

## DECIDE :

Article 1 : De prendre acte de l'existence du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Article 2 : De prendre acte de la tenue du débat sur la base du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2020.



# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 3 : D'approuver le débat sur la base du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

174

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200612-DCC-2020-087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 17/06/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-088

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2020

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 93  
Nombre de pouvoirs : 21  
Date de convocation : 5 juin 2020

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PETIT Jean-Louis, POMMIÉS Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).

Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié substantiellement l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant les obligations des communes, et parallèlement des établissements publics à coopération intercommunale en matière de DOB stipulant dorénavant :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur :*

- Les orientations budgétaires,*
- Les engagements pluriannuels envisagés,*
- Ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.*

*Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.*

*Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.*

*Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »*

## **PARTIE 1 – LE CADRE D'ELABORATION DU BUDGET PRINCIPAL 2020**

### 1.1 – Perspectives de croissance

Les perspectives de croissance au niveau mondial, européen que national prévoyaient un ralentissement général de l'évolution positive de la croissance observée lors des dernières années sous l'effet des menaces sur les droits douaniers et les conséquences du Brexit.

Toutefois, ces prévisions ont volé en éclat avec le développement de la pandémie liée au Covid 19 qui entrainera une période de récession dans toutes les économies nationales ; récession difficilement estimable dans l'attente de la mise en œuvre des différents plans de relance des secteurs économiques en cours de négociation.

### 1.2 – La Loi de Finances 2020

La loi de Finances 2020, adoptée dans une période normalisée, prévoyait comme mesure phare la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, les autres mesures présentent un caractère de stabilité relative des dotations et des mesures de soutien à l'investissement.

Là encore, ces dispositions sont passées au second plan sous l'effet de la pandémie liée au Covid 19 qui a nécessité l'adoption en urgence de plusieurs lois de finances rectificatives :

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

- Loi n° 2020-290 du 23 Mars 2020 de finances rectificatives d'urgence pour faire face à l'épidémie Covid 19 ;
- Loi n° 2020-473 du 25 Avril 2020 de finances rectificatives 2020.

177

Les différentes lois de finances rectificatives ont eu pour objet :

- De pallier aux dépenses imprévues en temps de gestion de pandémie,
- De mettre en place les mesures d'accompagnement social (régime de chômage partiel),
- De prévoir le financement des plans de relances sectoriels en matière économique.

### 1.3 – Taux d'évolution de la valeur cadastrale des bases fiscales

Depuis 2018, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives n'est plus voté en Loi de Finances mais indexé sur l'inflation constatée au mois de novembre N-1.

Pour les locaux professionnels, suite à la réforme des valeurs locatives de 2017, ces dernières évoluent depuis 2019 selon les déclarations de loyer établies annuellement par les exploitants.

Les bases de TH des résidences principales seront revalorisées à hauteur de 0.9%

Pour les autres bases (TH sur les résidences secondaires et locaux vacants, foncier bâti, foncier non bâti), l'évolution des bases des valeurs locatives pour 2020 sera de 1.2%.

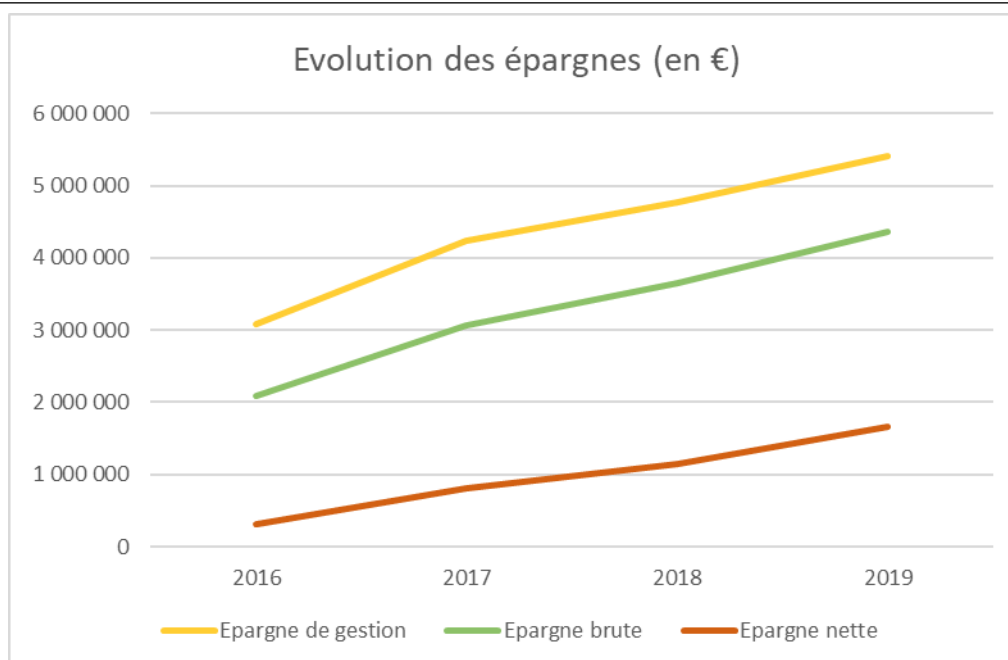
### 1.4 – Evolution démographique de Carcassonne Agglo

<b>Carcassonne Agglo</b>	<b>Population 2013</b>	<b>Population 2019</b>	<b>Evolution 2013-2019</b>
Carcassonne	48 893	47 365	- 1 528
Reste du territoire	62 847	68 344	5 497
<b>Total</b>	<b>111 740</b>	<b>115 709</b>	<b>3 969</b>

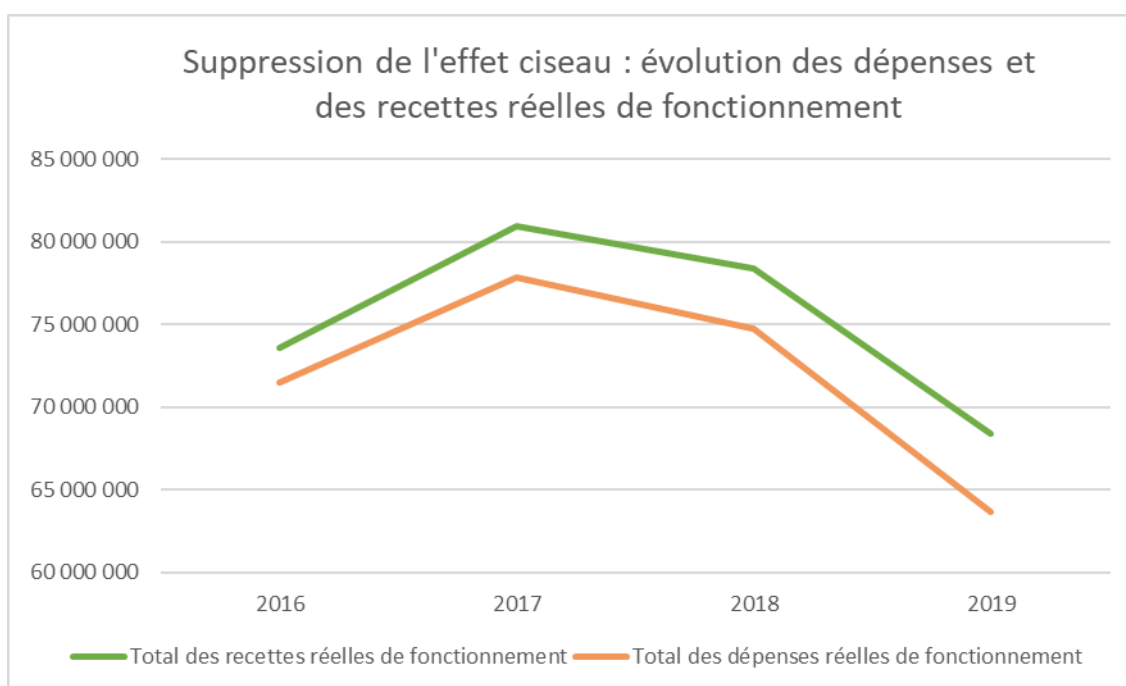
## PARTIE 2 – LES EVOLUTIONS DU BUDGET PRINCIPAL

### 2.1 – L'évolution des épargnes

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>73 609 692</b>	<b>80 928 938</b>	<b>78 409 820</b>	<b>68 367 327</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>71 513 372</b>	<b>77 866 242</b>	<b>74 755 964</b>	<b>63 680 561</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3 086 505</b>	<b>4 231 700</b>	<b>4 766 939</b>	<b>5 418 741</b>
Intérêts de la dette	990 185	1 169 003	1 113 083	1 062 555
<b>Epargne brute</b>	<b>2 096 320</b>	<b>3 062 696</b>	<b>3 653 856</b>	<b>4 356 186</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 777 250	2 252 944	2 514 995	2 686 073
<b>Epargne nette</b>	<b>319 070</b>	<b>809 752</b>	<b>1 138 861</b>	<b>1 670 113</b>



Les épargnes de Carcassonne Agglo ont augmenté de façon très significative entre 2016 et 2019. L'épargne brute a évolué de +75.6% sur la période et l'épargne nette de 423%. Ces évolutions sont dues à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à l'optimisation réalisée sur les recettes réelles de fonctionnement.



Les efforts réalisés par Carcassonne Agglo en termes de gestion ont permis d'inverser l'effet ciseau qui pouvait être envisagé depuis 2013. Toutefois, ces efforts doivent être maintenus à plus long terme pour améliorer les ratios de gestion de la collectivité.

## 2.2 – L'évolution des recettes fiscales directes

	2016	2017	2018	2019
Produit des contributions directes	27 355 982	30 722 820	31 189 608	31 373 981

L'évolution des contributions directes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, contribution économique des entreprises) est de 14.7% sur la période 2016 à 2019 sans augmentation des taux de fiscalité. Cette évolution est pour une partie liée à la mise à jour légale des bases de fiscalité, à la dynamique du territoire et à l'optimisation de la fiscalité

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

mise en œuvre au sein de Carcassonne Agglo depuis 2016 mais aussi à l'intégration de la communauté de communes de Piémont d'Alaric entre 2016 et 2017.

L'évolution des recettes fiscales directes entre 2017 et 2019, soit à périmètre constant, est de 2.1%.

179

### Perspective 2020

Pour 2020, les taux de fiscalité seront maintenus au niveau de 2019 sur la fiscalité directe. L'évolution des bases se fera de façon différenciée dans le cadre de u nouveau calcul des valeurs locatives des locaux professionnels et de la suppression de la TH :

- Pour les locaux professionnels, suite à la réforme des valeurs locatives de 2017, ces dernières évoluent depuis 2019 selon les déclarations de loyer établies annuellement par les exploitants.
- Les bases de TH des résidences principales seront revalorisées à hauteur de 0.9%
- Pour les autres bases (TH sur les résidences secondaires et locaux vacants, foncier bâti, foncier non bâti), l'évolution des bases des valeurs locatives pour 2020 sera de 1.2%.

### 2.3 – L'évolution des autres recettes fiscales

	2016	2017	2018	2019
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	3 732 782	4 012 054	4 164 626	4 305 169
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM (art 73113)	1 466 845	1 875 783	1 433 585	1 627 884
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER (art 73114)	546 777	709 936	754 279	769 724
<b>Fiscalité transférée</b>	<b>5 746 404</b>	<b>6 597 773</b>	<b>6 352 490</b>	<b>6 702 777</b>
Attribution de compensation (art 7321)	151 291	787 531	709 247	718 125
FPIC (art 73223)	3 490 539	3 501 564	3 505 542	3 511 251
Taxe d'enlèvement des O.M (art 7331)	14 220 056	15 230 236	15 550 202	15 765 046
Versement transport (art 7342)	5 331 123	6 663 236	5 963 768	6 922 897
Taxe de séjour (art 7362)	47 465	108 586	146 622	143 405
Prélèvement sur les produits des jeux (art 7364)	138	70	64	59
Autres taxes (Autres articles chap 73)	0	0	1 485 008	1 484 739
<b>Impôts et taxes (chap 73)</b>	<b>56 342 997</b>	<b>63 611 817</b>	<b>64 902 551</b>	<b>66 622 280</b>

Les autres recettes fiscales évoluent de façon importante entre 2016 et 2017 par l'intégration de la communauté de communes de Piémont d'Alaric.

Elles évoluent globalement entre 2017 et 2019 de 4.4%.

### Perspectives 2020

Suite aux inondations connues en octobre 2018 et janvier 2020, la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) recouvrée par Carcassonne Agglo et reversée aux EPAGE (Etablissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) connaît des besoins supplémentaires de la part de ces derniers.

En effet, les syndicats chargés de la protection des inondations doivent faire face à d'importants travaux d'aménagements et mettre en œuvre des mesures nouvelles pour la prévention.

De plus, afin de mettre en œuvre le nouveau réseau interurbain pour répondre aux besoins de la population et réduire la part de la voiture, et accompagner la transition écologique du territoire en matière de mobilités, une évolution haussière du versement mobilités est à anticiper pour un effet à compter de l'exercice 2021.

Les autres recettes fiscales devraient connaître une stabilité sur l'année 2020.

### 2.4 – Les charges de personnel

Pour l'exercice 2020, l'évolution des charges de personnel est principalement limitée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

L'effet GVT correspond à la variation de la masse salariale entre deux périodes, généralement l'année, due aux phénomènes :

- ⇒ du **Glissement** : Augmentation des salaires due aux promotions individuelles,

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

- ⇒ du **Vieillessement** : Augmentation des salaires due à l'ancienneté des salariés,
- ⇒ de la **Technicité** : Augmentation des salaires due à la progression des qualifications techniques.

180

La reprise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, des effets du Protocole relatif aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) mis en place dès 2016 avec pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires sur plusieurs années et en améliorant leurs perspectives de carrière, dont l'application pour l'année 2018 avait été reportée de 12 mois, va se traduire concrètement, en 2020, par des revalorisations indiciaires pour certains fonctionnaires des catégories A et C pouvant aller jusqu'à 5 points d'indice (*valeur du point au 01/01/2019 = 4.6860*).

L'augmentation du SMIC de 1,2% est également à prendre en compte puisqu'il est porté à 10.15€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020 contre 10.03€ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (*SMIC Brut Horaire*).

	2017	2018	2019	2020 (prévisions)
Charges de personnel brutes	14 820 287.00€	15 301 000 €	16 568 804 €	17 997 000 €

Concernant les cotisations sociales, il est à noter que la baisse de la cotisation patronale maladie/maternité de 13% à 7% pour les agents relevant du Régime Général (*sauf pour les agents percevant 2,5 fois le SMIC soumis à un complément de cotisation maladie de 6%*) annoncé par l'URSSAF en 2019 n'a finalement pas été d'application pour les établissements publics.

A noter également, l'augmentation de la cotisation salariale CNRACL qui passe de 10.83% à 11.10%.

### ➤ Evolution numérique des effectifs de Carcassonne Agglo par filière

Effectifs rémunérés en décembre	2016	2017	2018	2019
Emplois fonctionnels	5	6	6	6
<b>Filière administrative</b>				
Adjoints administratifs	49	55	60	83
Rédacteurs	21	27	33	37
Attachés - Directeurs	24	29	28	35
<b>Filière animation</b>				
Adjoints d'animation	1	1	0	5
Animateurs	2	6	8	8
<b>Filière culturelle</b>				
Adjoints du Patrimoine	13	12	17	17
Assistants de conservation	10	9	10	10
Attachés territorial Conservation patrimoine	0	0	0	1
Conservateur bibliothèques	1	1	1	1
Bibliothécaires territoriaux.	2	3	3	2
Assistants Enseignement Artistique	39	39	38	41
Professeurs Enseignement Artistique	20	22	25	18
Directeur d'Enseignement Artistique	0	0	0	1
<b>Filière technique</b>				
Adjoints techniques	63	98	97	83
Agents de Maîtrise	13	17	15	16
Techniciens	14	14	15	16
Ingénieurs	6	6	8	5
<b>Filière sociale</b>				

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Assistants socio-éducatifs	2	2	1	2
<b>Filière sportive</b>				
Educateurs des activités physiques et sportives	2	2	3	3
<b>Total</b>	<b>287</b>	<b>348*</b>	<b>368**</b>	<b>388***</b>

181

\*L'évolution constatée entre 2016 et 2017 s'explique notamment par l'intégration de la Communauté de Communes du Piémont d'Alaric ainsi que par le transfert des agents du service propreté bâtiments du CIAS dans le cadre de la mutualisation au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

\*\*L'évolution constatée entre 2017 et 2018 s'explique principalement par le transfert des agents CIAS dans le cadre de la mutualisation des Services « Flotte Automobile » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et « Courrier-Factotum » au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

\*\*\* L'évolution constatée entre 2018 et 2019 s'explique principalement par le transfert des agents CIAS dans le cadre de la mutualisation des Services « Finances » au 1<sup>er</sup> janvier 2019, « Ressources Humaines » au 1<sup>er</sup> mai 2019 et par des mutations d'agents CIAS vers les services de Carcassonne Agglo, atténuée cependant par la création du Budget Environnement au 1<sup>er</sup> juin 2019 (21 agents).

## ➤ Evolution budgétaire des effectifs de Carcassonne Agglo par filière

Cadres d'emplois / autres	2016	2017	2018	2019
Emplois fonctionnels	531 868.22	624 817.00	602 947.00	673 622.00
<b>Filière administrative</b>				
Adjoints administratifs	1 638 158.51	1 828 348.00	1 983 026.00	2 749 395.00
Rédacteurs	821 959.23	1 049 634.00	1 215 792.00	1 533 227.00
Attachés - Directeurs	1 254 070.97	1 713 418.00	1 669 837.00	2 181 405.00
<b>Filière animation</b>				
Adjoints d'animation	61 780.20	35 650.00	63 288.00	113 870.00
Animateurs	90 155.14	254 508.00	298 223.00	328 486.00
<b>Filière culturelle</b>				
Adjoints du Patrimoine	417 870.55	413 468.00	420 646.00	504 752.00
Assistants de conservation	423 208.36	427 817.00	453 293.00	444 851.00
Attachés territ. Conserv. patrimoine	23 481.85	0.00	0.00	40 450.00
Conserv. bibliothèques	43 049.79	69 220.00	72 063.00	78 390.00
Bibliothécaires territoriaux	128 790.48	148 339.00	151 562.00	123 678.00
Assistants Enseignement Artistique	1 413 592.87	1 460 066.00	1 393 177.00	1 485 895.00
Professeurs Enseignement Artistique	799 782.13	888 689.00	994 045.00	919 133.00
Directeur d'Enseignement Artistique	0.00	0.00	0.00	60 810.00
<b>Filière technique</b>				
Adjoints techniques	1 909 690.87	3 220 128.00	3 301 633.00	3 054 212.00
Agents de Maîtrise	437 055.63	584 360.00	667 597.00	683 005.00
Techniciens	610 407.06	612 745.00	699 489.00	635 074.00
Ingénieurs	409 902.79	338 130.00	377 842.00	379 660.00
<b>Filière sociale</b>				
Assistants socio-éducatifs	71 984.69	80 202.00	48 939.00	66 677.00
<b>Filière sportive</b>				
Educateurs des activités physiques et sportives	0.00	152 525.00	151 975.00	116 769.00
Autres (Contrats aidés / saisonniers / vacataires...)	466 848.66	491 034.00	339 324.00	169 264.00
<b>Total des rémunérations</b>	<b>11 553 658.00</b>	<b>14 413 170.00</b>	<b>14 904 698.00</b>	<b>16 342 625.00</b>

## ➤ Etat des bénéficiaires du régime indemnitaire



## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été mis en place dans notre établissement pour les cadres d'emplois éligibles.

Le RIFSEEP est constitué de deux parts :

- l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) fondée sur le niveau de responsabilité et d'expertise des fonctions exercées et sur l'expérience professionnelle acquise par l'agent,
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), basé sur la valeur professionnelle et la manière de servir des agents en application des conditions fixées à l'entretien professionnel.

A noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, hormis les Professeurs et les Assistants d'Enseignement Artistique, tous les cadres d'emplois présents au tableau des effectifs de Carcassonne Agglo sont éligibles au RIFSEEP.

En 2019, son versement s'est ainsi effectué :

Nombre de Bénéficiaires	RIFSEEP	Montant annuel moyen versé	Montant annuel total versé
<b>321</b>	IFSE	<b>5 455.00</b>	<b>1 752 545.00</b>
<b>284</b>	CIA	<b>288.00</b>	<b>81 860.00</b>

Concernant les cadres d'emplois non éligibles au RIFSEEP, ils restent soumis au Régime Indemnitaire en vigueur dans l'établissement mis en place par la délibération n°16 du 7 janvier 2013 relative au Régime Indemnitaire en application pour le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

En 2019, son versement s'est ainsi effectué :

Nombre de Bénéficiaires	Montant annuel moyen versé	Montant annuel total versé
<b>98</b>	<b>3 555.00</b>	<b>348 406.00</b>

### ➤ *Etat des bénéficiaires du régime de nouvelle bonification indiciaire (N.B.I.)*

Dans la fonction publique territoriale, l'attribution de la N.B.I., est instaurée par les décrets n° 2006-779 du 3 juillet 2006 et n° 2006-780 du 3 juillet 2006. Elle est liée à l'exercice de fonctions et non plus à l'appartenance à un grade ou cadre d'emplois. Dès lors qu'un agent remplit les conditions requises, l'autorité territoriale doit obligatoirement lui verser la N.B.I.

Elle consiste à attribuer un certain nombre de points d'indice majoré en plus de l'indice détenu par l'agent, sans incidence sur le classement indiciaire afférent au grade et à l'échelon du fonctionnaire.

Elle cesse d'être versée lorsque l'agent ne remplit plus les fonctions au titre desquelles il la percevait.

Elle n'est pas classée dans la catégorie des primes et indemnités.

En 2019, son versement s'est ainsi effectué :

Nombre de Bénéficiaires	Montant annuel total versé en Euros
<b>139</b>	<b>110 162.00</b>

### 2.4.1 – Le temps de travail

Le Conseil communautaire en date du 18 Décembre 2015 dans sa délibération n° 2015-344 a défini les modalités de détermination et d'organisation du temps de travail ; le cadre proposé s'établit comme suit :

- Ramener le contingent de jours de congés annuels accordés aux agents au niveau fixé par la réglementation à savoir un droit à congés annuels égal à cinq fois les obligations hebdomadaires de service, soit vingt-cinq jours auxquels viendront s'ajouter deux jours de fractionnement (« bonus » accordé à la condition d'une prise de 5 à 7 jours de congés annuels entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 avril) ;
- Requalifier 6 des 37 jours de congés annuels, en 6 jours ARTT (ARTT : Aménagement et Réduction du Temps de Travail) ;

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

- Relever de 36 à 37 heures travaillées hebdomadaires se traduisant par l'octroi de 6 jours supplémentaires d'ARTT contre 6 aujourd'hui.

Sur la base de la durée légale du temps de travail fixé annuellement à 1 607 heures maximum, la réglementation du temps de travail à Carcassonne Agglo s'établit comme suit :

183

<b>Nombre de jours dans l'année 2018</b>	365 jours
<b>Repos hebdomadaire</b>	104 jours (52 semaines x 2 jours WE)
<b>Congés annuels</b>	25 jours
<b>Jours fériés</b>	8 jours
<b>Total</b>	137 jours
<b>Total jours travaillés</b>	228 jours

En prenant en compte qu'une semaine calendaire comporte 5 jours travaillés :  
228 jours / 5 jours travaillés = 46 semaines travaillées

Temps de travail à Carcassonne Agglo : 46 semaines travaillées x 37 heures = 1 702 heures travaillées (auxquelles il convient de soustraire les 12 jours d'ARTT).

### ➤ **Etat des heures supplémentaires**

Un volume horaire de **2762 heures** a été rémunéré en 2019.

#### 2.4.2 – Les avantages en nature

Le champ des avantages en nature se limite - s'agissant de notre collectivité – à l'attribution d'un véhicule de fonction à l'endroit des directeurs généraux et du directeur de cabinet du Président, en application de la délibération du conseil communautaire en date du 7 Janvier 2013.

Cet avantage en nature entre évidemment dans l'assiette des revenus imposables des fonctionnaires et collaborateur de cabinet, concernés.

Il n'est pas prévu d'évolution en la matière au titre de l'exercice 2019.

#### 2.4.3 – L'absentéisme au sein de la collectivité

Bien que le volume global de jours d'absence pour raisons de santé ait enregistré, en 2019, une variation positive de l'ordre de 163 jours correspondant à une progression de 1.30%, elle reste cependant inférieure à celle enregistrée en 2018 qui était de l'ordre de 5,52%.

A noter, que ne sont pas pris en compte les jours d'absence pour congé paternité qui représentent 88 jours sur l'année 2019.

### ➤ **Action sociale en faveur des agents**

#### - **Protection Sociale :**

Depuis 2016, il a été décidé au titre de l'Action Sociale en faveur des agents, de contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire souscrites au travers d'un contrat labellisé que ce soit pour le risque Santé ou pour le risque Prévoyance.

Cette participation à la protection sociale complémentaire constitue une aide à la personne exprimée sous forme d'un montant unitaire qui est modulée en fonction du temps de travail de l'agent et de son indice de rémunération, en privilégiant les catégories les moins favorisées et les indices les plus bas.

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 14 décembre 2018, a par délibération n°2018-454, Action Sociale : Participation à la protection sociale complémentaire des agents, décidé de doubler le montant alloué au titre de l'aide au financement des garanties de protection sociale d'ici 2020, à savoir, 50% du montant déjà versé en 2019 et les 50% restants en 2020.

Le barème 2020 (*proratisé à la durée du temps de travail*) fixe la participation employeur entre 10.00€ et 30.00€ suivant la catégorie de l'agent.

Cet avantage en nature entre dans l'assiette des revenus imposables des agents bénéficiaires.

La participation employeur s'élevait pour 2019 à **39 147€** pour **257 agents**.

## - Comité des Œuvres Sociales :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, au titre de l'action sociale qui vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, Carcassonne Agglo a décidé, par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2015 de déléguer, par convention, la Prestation d'Action Sociale à l'Association « Comité des Œuvres Sociales de Carcassonne Agglo (COS) », qui s'engage à leur servir des prestations, collectives ou individuelles, dans les domaines du logement, de la famille, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

La subvention versée au COS pour assurer ces prestations à caractère social est calculée sur la base de 1.30% de la masse salariale de l'année N-1 inscrite au budget principal et représente un **montant de 172 933.00€ pour l'année 2019**

## - Prestation Restauration :

En ce qui concerne cette prestation, Carcassonne Agglo, a décidé, par délibération du Conseil Communautaire en date du 20 novembre 2015, de déléguer, par convention, la Prestation Restauration du Personnel à l'Association Restaurant Inter Administratif de Carcassonne (ARIAC) qui s'engage à servir des repas équilibrés au plus juste prix.

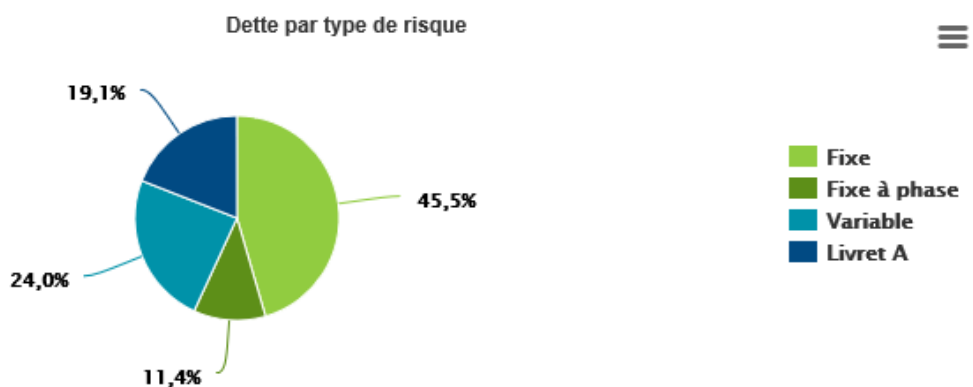
Une convention a également été signée avec ELIOR sur le site de Montquiers.

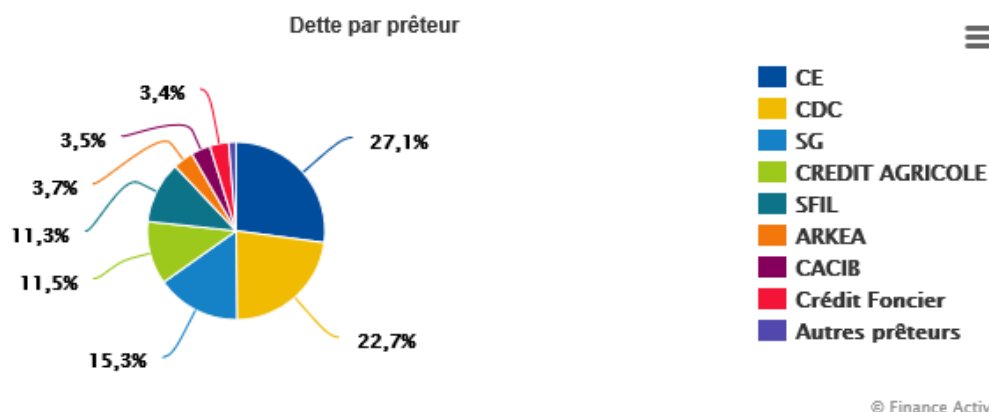
A ce titre, la participation de Carcassonne Agglo pour l'année 2019 s'établit comme suit :

Restaurant	Nombre de repas servis	Montant de la participation annuelle
<b>RIAC</b>	6102	<b>24 064.00</b>
<b>ELIOR</b>	586	<b>2 333.00</b>

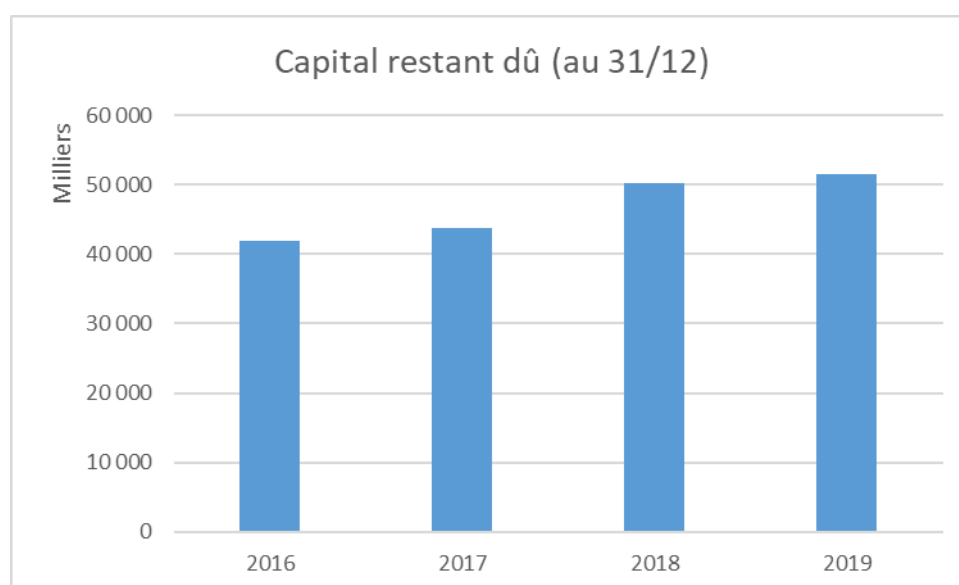
## 2.5 – L'évolution de l'endettement de la collectivité

	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget Principal	51 544 105 €	1.96%	19 ans et 2 mois	10 ans et 2 mois	44





En Euros	2016	2017	2018	2019
Capital Restant Dû cumulé	41 892 746	43 745 173	50 230 178	51 544 105



L'endettement de la collectivité a connu une croissance rapide ces dernières années sous l'effet des engagements multiples de la collectivité.

**Depuis 2018, l'endettement évolue de façon plus limitée grâce à l'autofinancement dégagé par Carcassonne Agglo et à la maîtrise des dépenses d'investissement.**

Les mesures prises en terme de recherche plus efficace de subventions auprès des partenaires et la mise en œuvre de la stratégie dette validée par la délibération n°2018-208 visant à diversifier les produits et les partenaires et à rétablir les équilibres économiques portent leur fruit.

En 2019, Carcassonne Agglo a renégocié un emprunt souscrit en 2012 sur un taux très élevé et une durée d'amortissement courte dans cette période de manque de liquidités bancaires, le gain généré sur cette renégociation est de l'ordre de 150k€ au niveau des intérêts restant à payer et de 50k€ sur l'amortissement du capital par un rallongement de la durée de l'emprunt de 5 ans.

La capacité de désendettement sur le budget principal en 2019 est de 12 ans. Cet indicateur doit être amélioré par un maintien de l'encours de dette et une amélioration de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

#### Perspective 2020

L'endettement de Carcassonne Agglo devrait continuer à croître de façon limitée en 2020 et sur les années à venir.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Des opportunités de baisse de l'endettement se présenteront à partir de 2021 lorsque des opérations engagées importantes arriveront à leur terme (Programme de rénovation urbaine, financement du très haut débit).

L'amélioration de la capacité d'autofinancement reste le principal levier pour maintenir ou diminuer la capacité de désendettement de la collectivité.

186

### 2.6 – La dette garantie

#### 2.6.1 – Les critères de la dette garantie

Carcassonne Agglo apporte sa garantie sur certains prêts dans les limites suivantes :

- Ratio de plafonnement du risque : Le total des annuités de la dette propre de Carcassonne Agglo et des annuités garanties, déduction faite des provisions, ne peut dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice budgétaire. (Ce ratio est calculé hors opérations de logements sociaux réalisés par les organismes d'habitations à loyer modéré). En 2019 pour Carcassonne Agglo, ce ratio s'élève à 9.51%.
- Ratio de division du risque : Le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne peut pas excéder le dixième du montant total des annuités garanties. (Les opérations de logements sociaux réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré ne sont pas soumises juridiquement à ce ratio).

En 2019 pour Carcassonne Agglo, ce ratio par débiteur est le suivant :

MARCOU HABITAT	CARCASSONNE AGGLO SOLIDARITE	ALOGEA
<b>2.84%</b>	<b>1,64%</b>	<b>2,81%</b>

#### 2.6.2 - Répartition de la dette garantie par prêteur

Prêteur	Dette garantie en capital à l'origine		Capital restant dû Au 31/12/2019	
ARKEA	942 368,91 €	1,69%	942 368,91 €	2,06%
CAISSE D'EPARGNE	3 437 000,00 €	6,15%	2 835 491,84 €	6,20%
CAISSE DES DEPOTS	44 635 210,96 €	79,89%	36 968 055,47 €	80,84%
CILEO	127 500,00 €	0,23%	114 600,00 €	0,25%
CREDIT AGRICOLE	3 736 562,64 €	6,69%	2 418 468,75 €	5,29%
CREDIT COOPERATIF	1 413 500,00 €	2,53%	1 379 740,18 €	3,02%
SFIL	1 581 000,00 €	2,83%	1 069 442,93 €	2,34%
TOTAL	55 873 142,51 €		45 728 168,08 €	

Au 31/12/2019, l'encours est de **45 728 168.08€** réparti sur :

- **3** bénéficiaires : Carcassonne Agglo solidarité (12.89%), MARCOU Habitat (40.52%), ALOGEA (46.59%);
- **246** lignes de prêts garantis en cours ;
- **88** opérations de constructions / réhabilitation de logements sociaux sur le territoire + **9** lignes pour de l'investissement à vocation sociale (Agglo solidarité).

### 2.7 – Les investissements réalisés

En 2019, Carcassonne Agglo a réalisé de nombreux investissements :

- 8M€ sur le budget principal dont:
  - o 1.9M€ de participation aux projets communaux
  - o 1.8M€ pour les réalisations sur le Programme de Rénovation Urbaine et la politique de la Ville

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

- 1.2M€ pour le développement des grandes infrastructures (Très Haut Débit, Ligne Grande Vitesse et Aéroport)

### Plan pluriannuel d'investissement

Au titre de 2020, il vous sera proposé de nous engager dans un programme d'investissement pluriannuel d'environ 73.6M€ conforme à notre ambition de faire du grand carcassonnais :

- Un territoire innovant :

Développement de grandes infrastructures	5 200 000 €
Economie et ESS	11 949 000 €
Agriculture	755 000 €
Tourisme	600 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 504 000 €</b>

- Un territoire écologique :

Prévention des risques naturels	6 205 000 €
Mobilités	26 770 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 975 000 €</b>

- Un territoire solidaire :

Famille/Social (CIAS)	800 000 €
Habitat et aménagement	4 614 000 €
Culture et loisirs	3 705 000 €
Politique de la Ville	2 106 000 €
Solidarité territoriale	10 900 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 125 000 €</b>

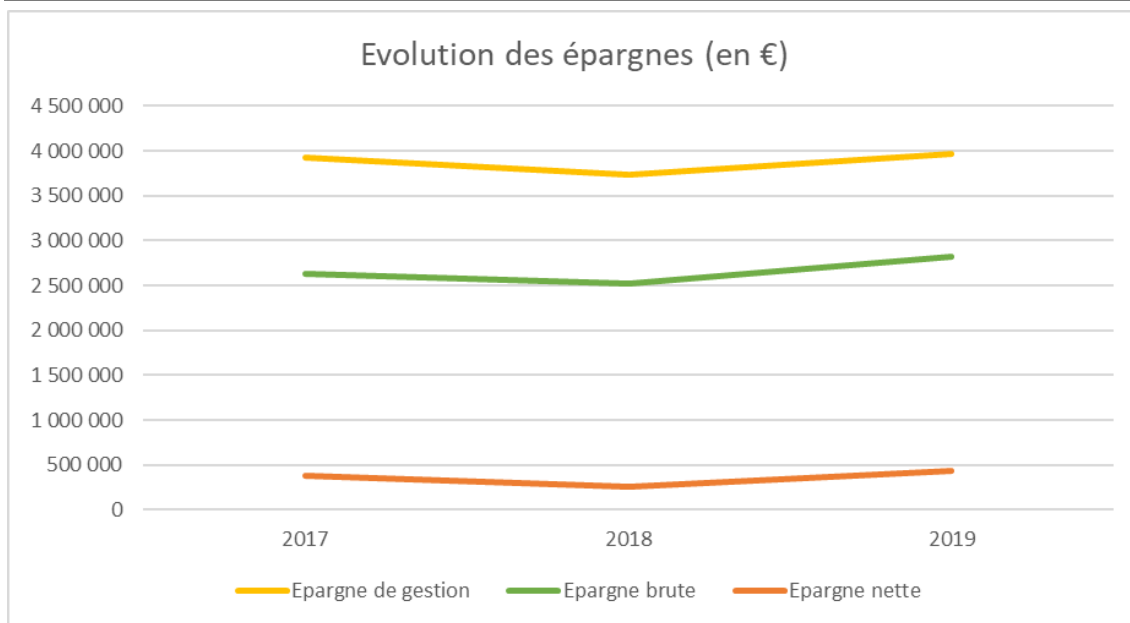
### PARTIE 3 – LES BUDGETS ANNEXES

Carcassonne Agglo possède de nombreux budgets annexes au titre de ses diverses compétences qui lui permettent, au-delà d'opérer une comptabilité analytique, de gérer les problématiques en matière de TVA.

#### 3.1 – Les budgets annexes eau, assainissement et spanc

##### 3.1.1 – L'évolution des épargnes

	2017	2018	2019
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	16 582 080	12 647 373	11 514 551
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	12 654 087	8 911 097	7 546 628
<b>Epargne de gestion</b>	<b>3 927 993</b>	<b>3 736 276</b>	<b>3 967 923</b>
Intérêts de la dette	1 303 572	1 222 360	1 151 042
<b>Epargne brute</b>	<b>2 624 420</b>	<b>2 513 916</b>	<b>2 816 881</b>
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	2 243 645	2 251 168	2 380 450
<b>Epargne nette</b>	<b>380 776</b>	<b>262 748</b>	<b>436 431</b>



### 3.1.2 – L'évolution de la dette

<i>Capital restant dû</i>	2017	2018	2019
Eau potable	15 966 629	17 133 666	16 995 113
Assainissement	21 933 205	22 015 000	21 822 727

	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Eau potable	16 995 113 €	2.75%	20 ans et 11 mois	11 ans et 2 mois	79
Assainissement	21 822 727 €	2.97%	16 ans et 6 mois	8 ans et 11 mois	102

Sur l'eau et l'assainissement, Carcassonne Agglo a maintenu ses investissements sans augmentation de l'encours de dette.

### 3.1.3 – Les investissements réalisés

Les dépenses d'équipements sur le budget assainissement se sont élevées en 2019 à 3.1M€, dont :

- 280k€ pour la reprise des équipements suite aux inondations d'octobre 2018
- 1.3M€ pour la réfection des réseaux
- 302k€ pour la réalisation de branchements neufs et la mise en conformité
- 486k€ pour l'acquisition de matériel pour la régie Eaureca (hydrocureur et véhicules)

Les dépenses d'équipements sur le budget eau potable se sont élevées à 2.5M€, dont :

- 100k€ pour la reprise des équipements suite aux inondations d'octobre 2018
- 266k€ pour la réhabilitation de branchements plombs ou vétustes
- 1.8M€ pour la réhabilitation de réseaux

### 3.1.4 – Perspective Eau et Assainissement

Les épargnes des budgets eau et assainissement doivent être améliorées pour permettre de réaliser les investissements nécessaires à un développement harmonieux du territoire. Au-delà du levier que peut être le tarif de l'eau et de l'assainissement, une optimisation des volumes

consommés et vendus est nécessaire par un contrôle des délégataires de service public et une optimisation du fonctionnement de la régie Eaureca.

Pour les années à venir, de nombreux projets vont être mis en œuvre :

- Sécurisation de la ressource en eau
- Travaux de reconstruction suite aux inondations
- Création du digesteur de boue sur la STEP Saint-Jean permettant de créer de nouvelles recettes par la vente de biogaz
- Raccordement des communes d'ouest carcassonnais à la STEP Saint-Jean pour un meilleur rendement de la STEP et une économie de fonctionnement par la suppression de stations d'épuration de taille modeste.

La restauration d'une capacité de financement plus élevée devrait permettre de stabiliser le niveau d'endettement.

## 3.2 Les autres budgets annexes

### 3.2.1 – L'évolution de la dette

<i>Capital restant dû</i>	2017	2018	2019
Centre aquatique	3 633 274	3 288 485	2 940 533
Locations immeubles nus	1 786 795	1 757 026	1 726 460
ZAE	3 195 231	5 076 379	5 454 075

	<b>Capital restant dû</b>	<b>Taux moyen</b>	<b>Durée de vie résiduelle</b>	<b>Durée de vie moyenne</b>	<b>Nombre de lignes</b>
Centre Aquatique	2 940 533 €	4,02%	7 ans et 11 mois	4 ans et 5 mois	4
Location immeubles nus	1 726 460 €	2,05%	11 ans et 6 mois	6 ans et 7 mois	2
ZAE	5 454 075 €	1.82%	13 ans et 1 mois	7 ans et 5 mois	6

### 3.2.2 – Perspective des autres budgets annexes

#### 3.2.2.1 – Budget Autorité Organisatrice des Transports

Ce budget est destiné à gérer la compétence Mobilités de Carcassonne Agglo. Il regroupe les opérations qui concernent la régie des transports RTCA ainsi que les projets Mobilités de Carcassonne Agglo dont le schéma vélo, le Pôle d'Echange Multimodal (PEM). Ces projets mobilités sont en plein essor, Carcassonne Agglo s'étant engagée à devenir un territoire innovant et durable.

Les études lancées en 2019 et qui se poursuivront sur 2020 peuvent être absorbées par ce budget grâce aux efforts réalisés par la RTCA pour maintenir la subvention d'équilibre nécessaire à son fonctionnement.

#### 3.2.2.2 - Le budget Locations d'immeubles nus

Ce budget porte aujourd'hui les bâtiments propriétés de l'Agglo et portés par l'Etablissement Public Foncier (EPF) destinés à la location.

Dans le cadre de la gestion patrimoniale, ce budget est destiné à l'acquisition de biens mis en location par Carcassonne Agglo.



## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Après la première phase de création du réseau R'Mine (Alpha'R, Omega'R et Kappa'R), Carcassonne Agglo a acquis en 2019 la pépinière d'entreprise portée précédemment par l'association Carcassonne Entreprendre, ce bâtiment est devenu Delta'R.

190

Le développement numérique est une priorité de Carcassonne Agglo pour développer l'économie sur le territoire, ce budget sera donc amener à porter des projets qui permettront le développement de l'économie numérique, de la formation, de l'enseignement et de la recherche.

### 3.2.2.3 – Le budget Centre aquatique Les Bains de Minerve

Destiné à la gestion du centre aquatique, ce budget est financé par une subvention d'équilibre du budget principal. Les dépenses sont principalement liées à la convention de DSP avec la SARL Cybèle (Redevance et réservation de créneaux scolaires), au remboursement des emprunts affectés à ce budget pour le financement de l'investissement du centre aquatique et aux dotations aux amortissements.

La délégation de service public confiée à la SARL Cybèle se terminera à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2021, l'année 2020 sera donc consacrée à préparer le nouveau contrat qui entrera en vigueur en 2021.

### 3.2.2.4 – Le budget Zones d'activités Economiques

Le développement des zones d'activités économiques et la réhabilitation d'anciennes zones représentent un potentiel important pour l'Agglo en termes de recettes futures et de créations d'emplois.

Alors que les travaux de la zone de Cayrol à Alzonne se sont terminés en fin d'année 2019, l'année 2020 connaîtra la fin des travaux de la zone de Bezons sur Villemoustaussou.

A ce jour, Carcassonne Agglo n'a pas prévu l'aménagement de nouvelle zone en portage direct, en effet, la zone de Béragne sera réalisée par un aménageur, ce budget sera donc pour les années futures porteur de recettes par la vente de terrains sur les zones existantes et créées récemment.

### Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Vu la loi de finances rectificative pour 2018 n° 2018-1104 en date du 10 Décembre 2018 ;

Vu la loi de finances 2019 n° 2018-1317 en date du 28 Décembre 2018 ;

Vu la loi de finances 2020 n°2019-1479 en date du 28 Décembre 2019 ;

Vu la décision du Conseil Constitutionnel n° 2018-777DC du 28 Décembre 2018 ;

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	114	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	114	
Pour :	114	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De prendre acte de l'existence du rapport sur l'orientation budgétaire 2020.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Article 2 : De prendre acte de la tenue du débat sur la base du rapport sur l'orientation budgétaire 2020.

Article 3 : D'approuver le débat sur la base du rapport sur l'orientation budgétaire 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

**191**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200612-DCC-2020-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 17/06/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-089

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Approbation comptes de gestion 2019

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 93 Nombre de pouvoirs : 21 Date de convocation : 5 juin 2020
--

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PETIT Jean-Louis, POMMIÉS Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

193

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Après s'être fait présenter :

- Les budgets primitifs de l'exercice 2019,
- Les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- Les comptes de gestion dressés par le Receveur.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de :

- Tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 pour chaque budget.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	114	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	114	
Pour :	114	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'ensemble des comptes de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes dressés par le Trésorier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200612-DCC-2020-089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020  
Affichage : 17/06/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-090

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Compte administratif 2019

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 93 Nombre de pouvoirs : 21 Date de convocation : 5 juin 2020
--

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PETIT Jean-Louis, POMMIÉS Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

195

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Régis BANQUET quitte la séance et Monsieur Gérard LARRAT, 1<sup>er</sup> vice-président est élu président de séance pour ce point.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Le compte administratif est un document important de la vie de la collectivité, il permet d'une part de comparer la comptabilité de l'ordonnateur avec celle du comptable public et d'autre part de rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et recettes. Rétrospectif, unique et portant sur l'exercice clos, le compte administratif retrace toutes les opérations réalisées durant l'exercice écoulé, y compris les budgets annexes.

Le budget de la collectivité est composé du budget principal, de 3 budgets M49, du budget AOT, du budget environnement, du budget Locations d'immeubles nus, du budget Centre Aquatique, du budget Réseau d'initiative publique et d'un budget zones d'activités économiques.

Au total, le montant des opérations réalisées sur l'exercice 2019 (hors reprise des résultats antérieurs) du budget communautaire agrégé se répartit comme suit :

- Fonctionnement : 103 925 084,64 € de dépenses pour 107 495 711,27 € de recettes ;
- Investissement : 22 417 901,02 € de dépenses pour 18 164 341,54 € de recettes ;

Pour un montant total de 126 342 985.66€ en dépenses et 125 660 052.81€ en recettes.

Hors reprise des résultats antérieurs et hors reports, la balance générale du Compte Administratif 2019 du Budget Principal et des Budgets Annexes fait ressortir les résultats de l'exercice suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	2018	2019	2018	2019
Résultat de l'exercice	252 000,73 €	3 570 626,63 €	11 300 636,48 €	-4 253 559,48 €
<i>Dont Budget principal</i>	1 425 542,93 €	2 020 756,56 €	7 061 966,05 €	-2 450 090,58 €
<i>Dont Assainissement</i>	580 211,61 €	35 122,90 €	2 998 865,12 €	-128 215,35 €
<i>Dont Eau Potable</i>	-775 722,84 €	119 738,67 €	935 154,43 €	-812 065,76 €
<i>Dont SPANC</i>	3 528,57 €	9 547,02 €	15 878,94 €	-1 808,06 €
<i>Dont Environnement</i>		34 081,86 €		-10 758,67 €
<i>Dont Locations d'immeubles nus</i>	57 965,79 €	0,00 €	-1 692 250,89 €	38 517,04 €
<i>Dont Centre Aquatique</i>	0,00 €	0,00 €	-5 897,72 €	-70 262,31 €
<i>Dont ZAE</i>	-1 011 231,19 €	1 372 481,67 €	1 955 747,95 €	-840 059,91 €
<i>Dont AOT</i>	-41 667,90 €	-10 566,42 €	31 172,60 €	21 184,12 €
<i>Dont RIP</i>	13 373,76 €	-10 535,63 €	0,00 €	0,00 €

	Fonctionnement		Investissement	
	2018	2019	2018	2019
Résultats de clôture de l'exercice	10 000 220,20 €	13 512 880,25 €	7 826 365,83 €	3 572 806,35 €

Les résultats antérieurs reportés s'élèvent en fonctionnement à 9 942 253.62€, soit un résultat global de fonctionnement à la clôture de l'exercice de 2019 de 13 512 880.25€.

Les résultats antérieurs reportés en investissement s'élèvent à 7 826 365.83€, soit un résultat global d'investissement à la clôture de l'exercice 2019 de 3 572 806.35€.

Soit un excédent global de clôture des comptes agrégés de 17 085 686.60€ pour l'exercice 2019.

## I- Les recettes

### 1 – Les recettes réelles de fonctionnement

L'évolution de la fiscalité en 2019 provient principalement des évolutions de fiscalité en lien avec les observations formulées par l'observatoire fiscal aux services des impôts.

Depuis 2017, l'Etat a annoncé une stabilisation de la DGF, cependant une baisse de 98 997€ a été constatée en 2017 suivie d'une nouvelle baisse de 339 324€ en 2018 et de 118 081€ en 2019. Pour 2019, la DGF de Carcassonne Agglo s'élève donc à 7.9M€.

Les produits des services représentent plus de 12.8M€ dont 78% concernent les recettes de l'eau et de l'assainissement.

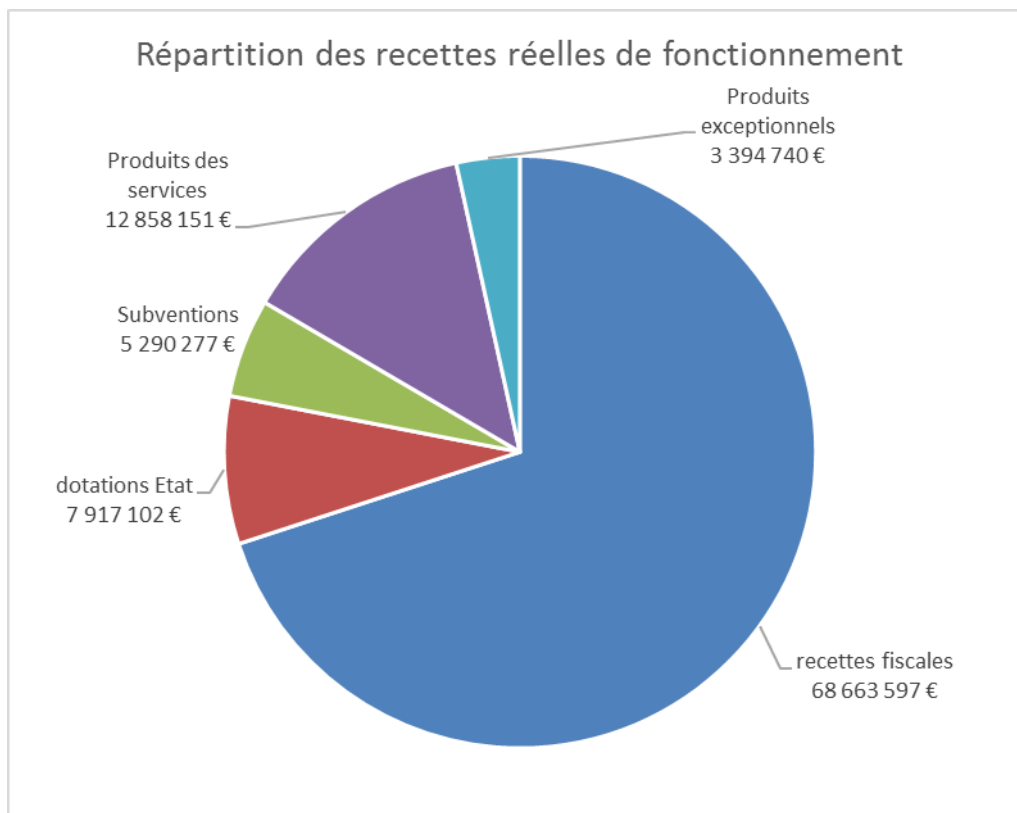
Les subventions de fonctionnement sont principalement constituées par la participation du conseil I au transport scolaire (3.4M€) ainsi que par le financement des divers dispositifs mis en place par Carcassonne Agglo.

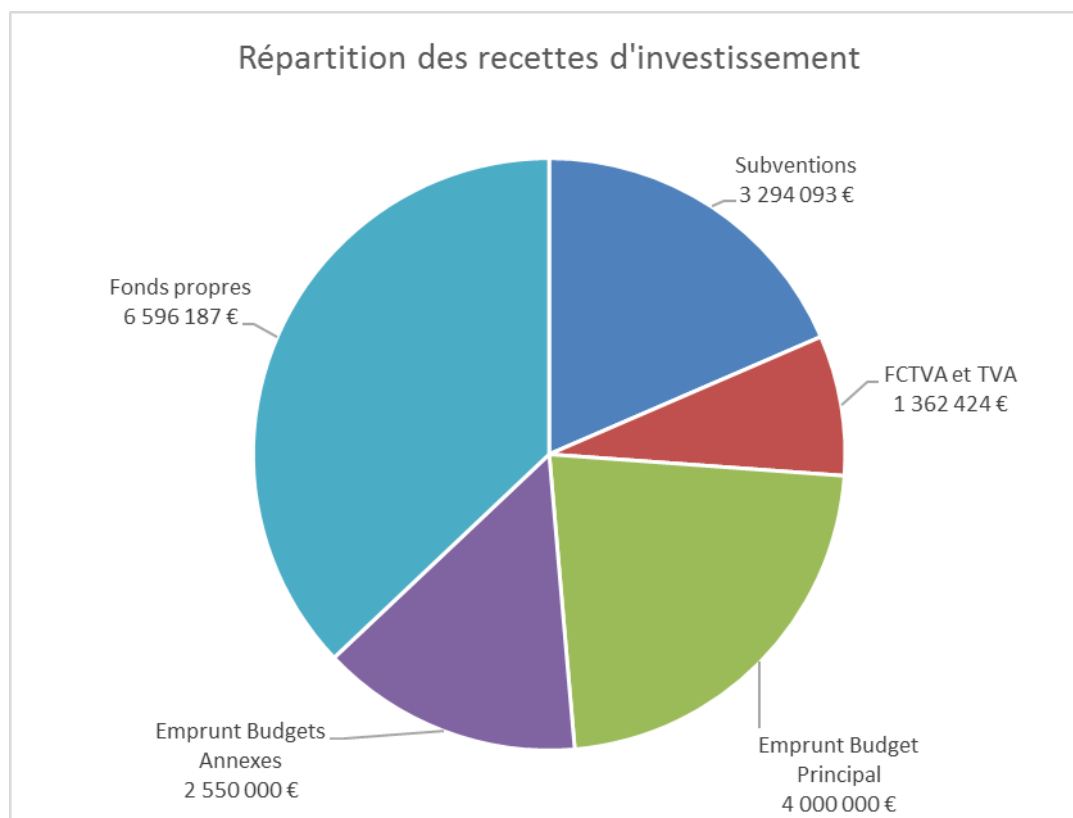
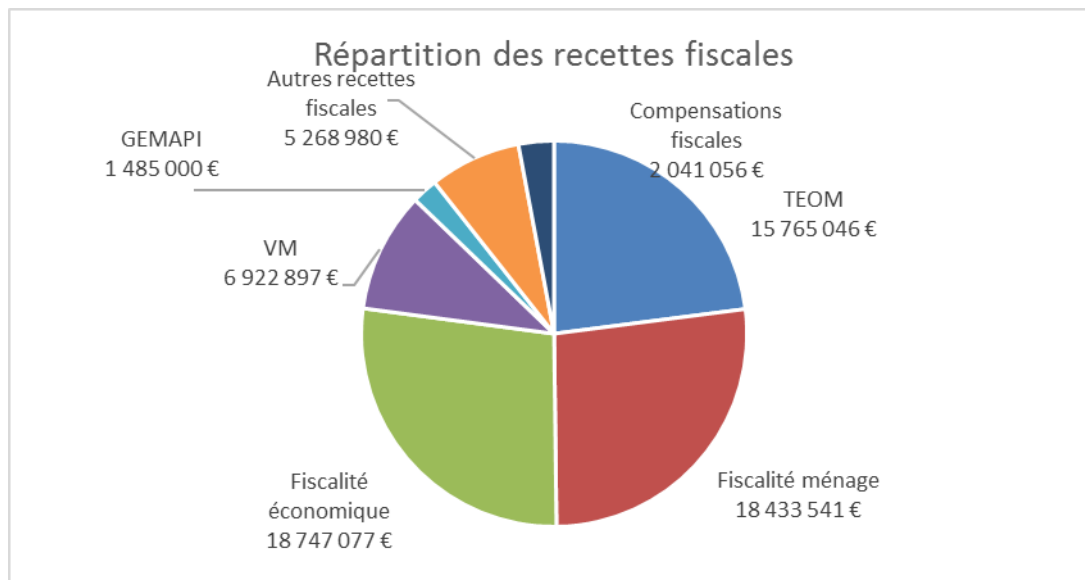
### 2 – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissements représentent 17.8M€, elles sont en baisse par rapport à 2018 d'une part avec la fin du financement des investissements du Pôle numérique en subventions et suite à un recours à l'emprunt bien moindre.

Le financement des investissements a majoritairement été réalisé par les fonds propres de la collectivité (37%), soit près de 6.6M€.

Le montant de l'emprunt réalisé s'est élevé à 6.55M€, dont 4M€ pour le budget principal, 0.5M€ pour le budget Zones d'Activités Economiques (remboursable au fur et à mesure des cessions à intervenir), 1.3M€ sur le budget Assainissement et 0.75M€ sur le budget Eau Potable.





**II- Les dépenses**

La présentation des dépenses du compte administratif 2019 est réalisée sur le schéma des politiques publiques déclinées par le projet de territoire MON2020 afin de permettre une continuité de la présentation du budget primitif et du compte administratif des années précédentes ; à savoir :

**.P1 – Développement économique et emploi**

- Economie traditionnelle
- Economie sociale et solidaire
- Agriculture
- Tourisme

**.P2 – Solidarité et cohésion sociale**

- Habitat et aménagement



- Service aux familles
- Politique de la Ville
- Culture et équipements sportifs
- Solidarité territoriale

## .P3 – Environnement et développement durable

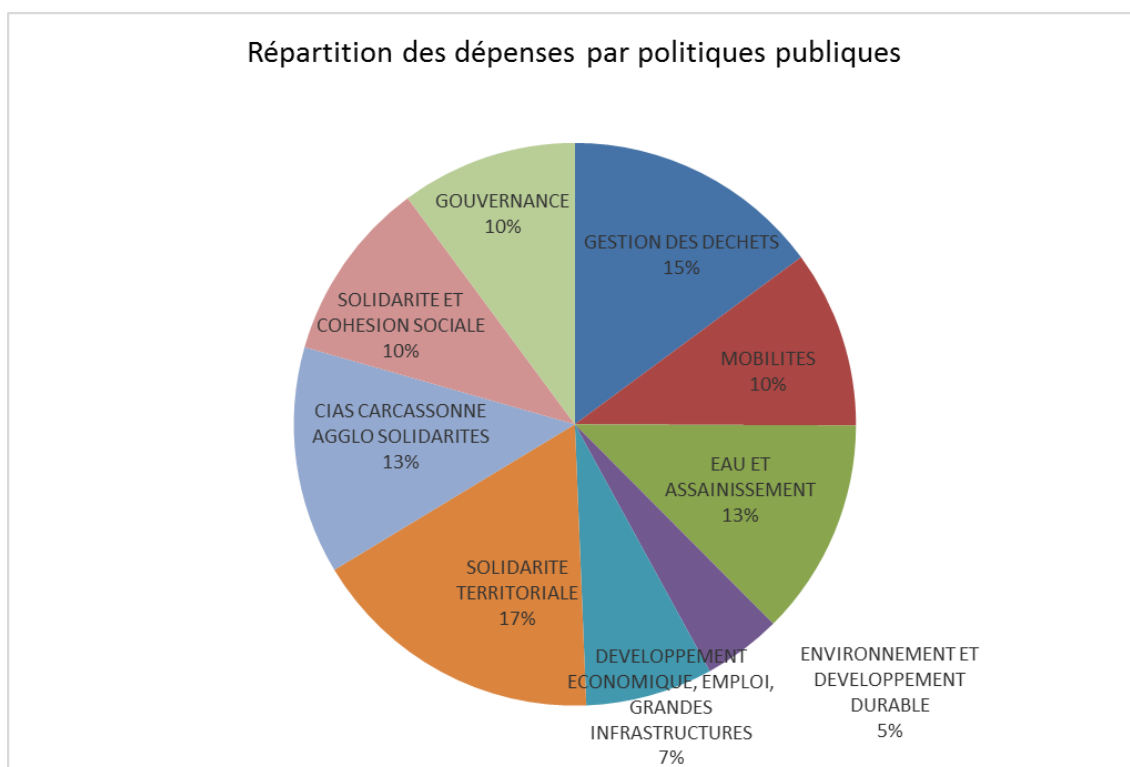
- Eau et assainissement
- Paysages
- Mobilités
- Gestion des déchets

## .P4 – Gouvernance et Administration générale

- Communication
- Administration générale

Les participations de Carcassonne Agglo aux grandes infrastructures font l'objet d'une consolidation au sein de la politique publique Développement économique et emploi.

La répartition globale par politique publique des dépenses est la suivante :



## 1 – P1 – Développement économique, emploi et grandes infrastructures

### A – Développement économique et emploi

	Fonctionnement		Investissement	
	2018	2019	2018	2019
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b>	<b>5 469 256,07</b>	<b>4 601 542,30</b>	<b>4 673 828,86</b>	<b>1 315 107,34</b>
<i>Economie traditionnelle</i>	4 504 931,35	3 581 988,42	4 643 731,06	1 214 312,15
<i>Economie sociale et solidaire</i>	26 054,90	35 978,00	-	-
<i>Agriculture</i>	211 322,23	128 912,24	25 354,80	79 641,00
<i>Tourisme</i>	726 947,59	854 663,64	4 743,00	21 154,19

#### ➤ Economie traditionnelle

Les dépenses relatives à l'économie traditionnelle représentent près de 4.8M€. Ce poste est principalement constitué de l'entretien des ZAE, du développement de nouvelles zones d'activités comme la ZAE de Bezons, la ZAE de Cayrol ainsi que la ZAC de Béragne. De plus, dans le cadre du développement du pôle d'activités numériques, Carcassonne Agglo a consacré des moyens conséquents à l'animation et la gestion du réseau R'MINE (410 000 €), à la mise en place d'un FabLab ainsi qu'au lancement d'un « Campus Connecté » en lien avec

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

l'action menée visant à développer l'enseignement supérieur. S'ajoutent à ce montant les dépenses relatives à l'animation et la promotion du territoire.

### ➤ Economie sociale et solidaire

Le soutien aux associations du territoire dans le cadre du soutien à l'économie sociale et solidaire s'élève pour 2019 à 18k€. Le reste des dépenses a été consacré au lancement d'une étude visant à développer un atelier de transformation alimentaire dans le cadre du développement de l'économie circulaire.

### ➤ Agriculture

Dans le domaine agricole, Carcassonne Agglo a continué son action en faveur du développement hydraulique sur le territoire, a maintenu la mise à jour de l'outil vigifoncier et a poursuivi son action en matière de lutte contre les friches agricoles dans le secteur du Val de Dagne.

### ➤ Tourisme

Un important travail de fond a été réalisé afin de garantir la bonne application de la taxe de séjour (versements des plateformes, tracking) permettant de financer les actions de développement confiées à l'Office de Tourisme communautaire.

Plus de 150 professionnels du tourisme ont par ailleurs bénéficié par le biais de l'OTC d'un accompagnement à la qualification de leurs offres : classement en meublés du tourisme (habilitation AFNOR de l'OTC) mais aussi labels Accueil Vélo, Vignobles & Découvertes. Les « ateliers numériques » mensuels individuels et collectifs proposés par l'OTC ont également rencontrés un vif succès. Les animations (Balades vigneronnes, Plein feux sur le Canal, expositions du FRAC, Fête de la Gastronomie) ont été maintenues et développées. Par ailleurs, l'OTC qui s'inscrit, pour sa Destination, dans une démarche de développement touristique durable, le « Slow Tourisme » a été sollicité pour présenter ses actions lors d'échanges nationaux, et siège désormais à la Fédération Nationale Vignobles & Découvertes, pour sa destination « Grands Vins en Grand Carcassonne ».

Dans le cadre de sa compétence Tourisme, Carcassonne Agglo est adhérente au Syndicat Mixte d'Aménagement de Jouarres, la participation 2019 s'est élevée à 30k€ ainsi qu'au Pays Carcassonnais pour lequel la cotisation 2019 représentait 62k€.

## **B – Grandes infrastructures**

	Fonctionnement		Investissement	
	2018	2019	2018	2019
<b>GRANDES INFRASTRUCTURES</b>	<b>332 974,87</b>	<b>443 090,67</b>	-	<b>1 178 111,65</b>
<i>Très Haut débit/Ultra Haut Débit</i>	41 432,00	53 090,67	-	881 117,57
<i>Aéroport</i>	291 542,87	390 000,00	-	171 994,08
<i>Ligne grande Vitesse</i>	-	-	-	125 000,00

Carcassonne Agglo est engagée auprès d'autres partenaires dans le financement des grandes infrastructures du territoire.

Pour 2019, Carcassonne Agglo a participé au financement lié aux infrastructures du très haut débit et du Ultra haut débit correspondant à la participation versée au Syaden pour le développement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire, au développement de l'aéroport ainsi qu'à la LGV Montpellier/Perpignan.

## **2 – P2 – Solidarité et cohésion sociale**

	Fonctionnement		Investissement	
	2018	2019	2018	2019
<b>SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE</b>	<b>36 984 939,01</b>	<b>36 710 753,14</b>	<b>4 279 961,99</b>	<b>5 002 508,10</b>
<i>Habitat</i>	343 248,40	879 570,30	816 988,86	550 705,43
<i>Services aux familles</i>	14 431 652,00	13 168 139,00	-	297 523,00
<i>Politique de la Ville</i>	822 610,12	1 046 951,80	1 860 535,86	1 842 699,36
<i>Culture et équipements sportifs</i>	5 874 303,51	6 044 994,05	372 141,27	384 611,37
<i>Solidarité territoriale (Reversement aux communes)</i>	15 513 124,98	15 571 097,99	1 230 296,00	1 926 968,94

### ➤ Habitat et Aménagement

Dans le cadre de sa compétence obligatoire Habitat, Carcassonne Agglo a poursuivi ses actions en direction du logement, dans le cadre de ses dispositifs d'aides portés par le PRéAU :

98k€ versés au titre du PIG aux personnes privées pour la rénovation de leur logement. Les communes sont également accompagnées avec 96k€ d'aides pour la rénovation des cœurs de village. Enfin, 204k€ ont été versés aux bailleurs sociaux, pour la production de logements.

De plus, suite aux inondations du 15 octobre 2018, Carcassonne Agglo a poursuivi la gestion du relogement des sinistrés par la prise en charge des baux de location et des loyers compensés par une prise en charge du Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU).

En matière d'Aménagement et Planification, les travaux du ScoT ont été poursuivis en 2019, avec notamment une consultation citoyenne en juin 2019, et le débat sur le PADD organisé en septembre 2019. L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial s'est également poursuivie durant l'année.

### ➤ Service aux familles

Carcassonne Agglo dans le cadre de sa compétence solidarité, mise en œuvre par le CIAS Carcassonne Agglo Solidarités, a participé au fonctionnement de cette structure par l'octroi d'une subvention d'équilibre nette à hauteur de 13.5M€.

### ➤ Politique de la Ville

L'année 2019 a été marquée par la poursuite des travaux liés à l'avenant de clôture du Plan de Rénovation Urbaine ainsi que par les opérations entrant dans le cadre des dotations de l'Etat Politique de la Ville avec l'aménagement des zones blanches sur le périmètre du PRU pour 1.8M€.

En 2019, le contrat de Ville a été rénové et prolongé jusqu'en 2022 et représente un financement de 181k€; Carcassonne Agglo est signataire du PAQTE (Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises) et a poursuivi ses actions sur le Programme de Réussite Educative ainsi que le dispositif CitésLab.

De plus, Carcassonne Agglo a participé au fonctionnement de la MLOA dans le cadre de l'insertion des jeunes ainsi que du PAEJ pour 245k€.

### ➤ Culture et équipements sportifs

Dans le domaine culturel, les dépenses de fonctionnement sont essentiellement liées aux frais de fonctionnement des équipements culturels (Fabrique des Arts, Médiathèques...), de plus une subvention d'équilibre permettant de financer la DSP du centre aquatique les Bains de minerve ainsi que les emprunts et amortissements y afférent a été versée au budget annexe pour 874k€.

Dans le domaine culturel, les principales actions menées en 2019 ont été les suivantes :

#### **Ecole des Beaux-Arts**

- Mise en place d'un partenariat avec le FEP d'Alzonne organisateur d'une résidence de territoire qui a permis de mettre en relation des artistes de la région Occitanie avec les élèves de la classe préparatoire et des Ateliers de Pratique Amateur. Un catalogue retraçant cette résidence ainsi que les activités de l'école paraîtront en septembre 2020.
- Collaboration avec l'association franco-allemande Roudelle, qui a permis d'emmener les élèves de la promotion 2019 de la classe préparatoire à Leipzig en Allemagne. La classe préparatoire obtient chaque année un taux de réussite aux concours en école supérieure d'art de plus de 90%
- Ouverture de la salle d'exposition de la Fabrique des Arts : 4 expositions des artistes des ateliers de Pratiques amateurs y ont eu lieu.

#### **Conservatoire**

- Résultat tangible de la réussite de la labélisation de Conservatoire à Rayonnement Départemental (C.R.D.), le conservatoire a eu le plaisir de voir, pour la première fois de son histoire, ses trois premiers élèves achever avec succès leur cycle III d'orientation professionnelle en décrochant soit le diplôme d'études musicales (D.E.M.) soit le diplôme d'études chorégraphiques (D.E.C.).
- En parallèle, une mise en réseau des Conservatoires d'Occitanie Méditerranée visant à l'organisation commune des cycles III d'orientation professionnelle a été poursuivie. Elle devrait permettre, sur l'hiver 2020, l'obtention d'un agrément commun de Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) en musique, danse et théâtre.

Un gros effort a été entrepris sur le conservatoire pour réduire les dépenses.

**Le réseau de Lecture Publique** se compose de huit médiathèques répartis sur le territoire :

- Les médiathèques de Grain d'Aile, Grain d'Sel et Grain d'Arts à Carcassonne
- La médiathèque d'Alzonne
- La médiathèque de Pennautier
- La médiathèque de Rouffiac-d 'Aude
- La médiathèque-Le Chai de Capendu
- La bibliothèque Intercommunale de Conservation de Montquiers

Divers services sont proposés aux usagers dans les médiathèques :

- Consultation de la presse, de magazines, de livres, cd, dvd, des fonds patrimoniaux
- Accès à des espaces de travail ou de détente
- Accès et jeu sur place à la ludothèque de Grain d'sel
- Ateliers, rencontres, expositions, formations
- Emprunts de documents
- Utilisation des postes Internet et multimédia (et accès wifi à Grain d'sel) ...

### **Affaires Culturelles et Sportives :**

- Soutien aux activités culturelles et sportives du territoire, dans le respect des règlements de la collectivité en la matière ;
- Développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle, au travers du pilotage d'une Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle, et de la mise en œuvre de l'opération d'Artistes à Élèves ;
- Coordination et diffusion d'une programmation artistique sur le territoire, dans le cadre d'une saison de spectacles pluridisciplinaires et tout public « L'Envolée », d'un « Festival des Arts de la Rue » et de l'organisation de résidences artistiques, d'actions de médiation et de développement des publics.

#### ➤ Solidarité territoriale

Ce poste est constitué des versements aux communes. Dans le cadre de la solidarité territoriale, Carcassonne Agglo a participé à des actions mises en œuvre par les communes sur le territoire, telles que les travaux de voirie, les travaux d'aménagement des bâtiments publics communaux, la modernisation des éclairages publics.

Une enveloppe de territoire destinée à financer les associations locales a été attribuée à hauteur de 50k€.

### **3 – P3 – Environnement et développement durable**

	Fonctionnement		Investissement	
	2018	2019	2018	2019
<b>ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>37 754 755,65</b>	<b>37 161 982,54</b>	<b>5 270 102,83</b>	<b>6 126 090,39</b>
<i>Eau et Assainissement</i>	8 119 467,58	7 253 816,32	5 107 672,76	5 593 318,93
<i>Paysages</i>	4 049 881,96	4 142 968,67	135 680,07	492 687,58
<i>Mobilités</i>	10 175 927,46	10 440 700,55	26 750,00	40 083,88
<i>Gestion des déchets (COVALDEM)</i>	15 409 478,65	15 324 497,00	-	

#### ➤ Eau et assainissement

Au niveau de l'eau et de l'assainissement, le coût de l'exercice de ces compétences en fonctionnement représente, en 2019, 12.8M€. Ce coût de fonctionnement comprend : les achats d'eau, les charges de gestion courante, les frais de personnel, les dépenses d'entretien des réseaux et des équipements.

En investissement, les dépenses se sont élevées à un peu plus de 5.6M€, dont 2.5M€ pour la partie eau et 3.1M€ pour l'assainissement collectif et non collectif.

Les budgets 2019 ont porté les premiers travaux de reconstruction liés à la continuité du service suite aux inondations du 15 octobre 2018 ainsi que des opérations de réhabilitation en lien avec les travaux communaux. Sur Carcassonne, une extension de réseau a été réalisée pour la création du CFA.

En 2019, Carcassonne Agglo a lancé les premières études annexes et la maîtrise d'œuvre pour les travaux de raccordement de plusieurs communes périphériques à la station d'épuration de Saint Jean à Carcassonne.

#### ➤ Paysages

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Cet axe reprend les dépenses de la collectivité pour l'entretien des bases de loisirs de la Cavayère et de Saint-Martin-Le-Vieil ainsi que les créations et l'entretien des sentiers de randonnée.

## ➤ Mobilités

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le transport urbain, interurbain et scolaire ont été délégués à l'EPIC Régie des Transports de Carcassonne Agglo (RTCA). Dans le cadre de cette gestion, Carcassonne Agglo reste Autorité Organisatrice des Mobilités, un budget annexe AOT a été créé afin de gérer les recettes liées aux transports et de verser une subvention de fonctionnement à l'EPIC dans le cadre d'une convention d'objectif et de financement. Le montant versé à l'EPIC RTCA pour l'exercice 2019 s'est élevé à environ 9M€.

L'année 2019 a vu également la finalisation du Plan Global de Déplacements (PGD) en fin d'année, et le lancement du Schéma modes doux.

## ➤ Gestion des déchets

Dans le cadre de la compétence globale de gestion des déchets (collecte, traitement, valorisation), Carcassonne Agglo a confié cette compétence au Covaldem qui a bénéficié pour 2019 d'une participation de près de 15,3 M €.

## **4 – P4 – Gouvernance et administration générale**

	Fonctionnement		Investissement	
	2018	2019	2018	2019
<b>GOVERNANCE ET ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>7 792 259,85</b>	<b>9 614 051,55</b>	<b>857 204,64</b>	<b>826 860,18</b>
<i>Communication</i>	202 954,72	191 133,36	18 304,49	50 947,52
<i>Administration générale</i>	7 589 305,13	9 422 918,19	838 900,15	775 912,66

## ➤ Communication

Sur l'axe communication, les dépenses réalisées par la collectivité concernent les achats d'objets publicitaires, la communication institutionnelle ainsi que les éditions.

## ➤ Administration générale

Cet axe est constitué des frais de fonctionnement de la collectivité (eau, électricité, entretien des bâtiments...) qui représentent une somme de 518k€ pour l'année 2019, des dépenses en matière de Développement des

Systèmes d'Information pour 1M€, des dépenses de personnel non affectées aux autres politiques publiques.

## **5 – Les opérations financières**

	Fonctionnement		Investissement	
	2018	2019	2018	2019
<b>OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>15 610 426,64</b>	<b>15 393 664,45</b>	<b>6 349 743,74</b>	<b>7 969 223,36</b>

Ces opérations sont principalement constituées par les dépenses d'amortissement, les annuités d'emprunts, les opérations d'ordre des budgets de zones d'activités ainsi que par les écritures de reversements entre budgets.

## **III- La dette**

### **1 – La dette propre**

L'en-cours de dette de Carcassonne Agglo au 31/12/2019 s'élève à 100 483 013€ et présente les caractéristiques suivantes :

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget Principal	51 544 105 €	1,96%	19 ans et 2 mois	10 ans et 2 mois	44
Budgets annexes	48 938 908 €	2,80%	17 ans	9 ans et 2 mois	193

Selon la charte de bonne conduite dite « Gissler », la totalité du capital restant dû est classé 1A.

### **2 – La dette garantie**

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Au 31/12/2019, l'encours est de 45 728 168.08€ réparti sur :

- 3 bénéficiaires : Carcassonne Agglo solidarité (12.89%), MARCOU Habitat (40.52%), ALOGEA (46.59%);
- 246 lignes de prêts garantis en cours ;
- 88 opérations de constructions / réhabilitation de logements sociaux sur le territoire + 9 lignes pour de l'investissement à vocation sociale (Agglo solidarité).

203

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Monsieur Régis BANQUET, en sa qualité d'ancien ordonnateur, ne participe pas au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	2	M. BANQUET (+ pouvoir)
Votants :	112	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	112	
Pour :	112	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les comptes administratifs 2019 des budgets suivants :

- Budget Principal
- Budget Assainissement
- Budget Eau potable
- Budget SPANC
- Budget Environnement
- Budget Locations d'immeubles nus
- Budget Centre Aquatique
- Budget ZAE
- Budget AOT
- Budget RIP

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Le 1<sup>er</sup> Vice-président de Carcassonne Agglo

Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200612-DCC-2020-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2020

Affichage : 22/06/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-091

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Affectation des résultats 2019 aux budgets 2020

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 93
Nombre de pouvoirs : 21
Date de convocation : 5 juin 2020

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PETIT Jean-Louis, POMMIÉS Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

2

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats d'un exercice budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante, après constatation des résultats définitifs, lors du vote du compte administratif.

Les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire la plus proche qui suit le vote du compte administratif.

Il est proposé à l'Assemblée d'appliquer cette disposition pour l'ensemble des budgets en reprenant les résultats de clôture de l'exercice 2019 aux budgets primitifs de 2020, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

## AFFECTATION AU BUDGET PRINCIPAL

Résultat Global du Compte Administratif 2019			
Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	2 020 756,56 €	Résultat de l'exercice	- 2 450 090,58 €
Résultat antérieur reporté	7 345 022,00 €	Résultat antérieur reporté	4 783 961,99 €
	<b>9 365 778,56 €</b>	Résultat de la section	<b>2 333 871,41 €</b>
		Restes à réaliser dépenses	- 8 650 737,28 €
		Restes à réaliser recettes	5 065 695,80 €
<b>Résultat global de la section</b>	<b>9 365 778,56 €</b>	<b>Résultat global de la section</b>	<b>- 1 251 170,07 €</b>

Reprise des résultats 2019 au BP 2020	
Affectation du résultat de fonctionnement du CA en recettes d'investissement à hauteur du déficit global d'investissement	
R 1068	<b>1 251 170,07 €</b>
Affectation du solde du résultat de fonctionnement :	
R 002	<b>8 114 608,49 €</b>
Reprise en recettes d'investissement de l'excédent antérieur reporté:	
R 001	<b>2 333 871,41</b>
	€



**AFFECTATION AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS AOT**

<b>Résultat Global du Compte Administratif 2019</b>			
Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	-10 566,42 €	Résultat de l'exercice	21 184,12 €
Résultat antérieur reporté	339 888,24 €	Résultat antérieur reporté	52 213,00 €
Résultat de la section	<b>329 321,82 €</b>	Résultat de la section	<b>73 397,12 €</b>
		Restes à réaliser dépenses	- 88 805,00 €
		Restes à réaliser recettes	64 462,50 €
<b>Résultat global de la section</b>	<b>329 321,82 €</b>	<b>Résultat global de la section</b>	<b>49 054,62 €</b>

<b>Reprise des résultats 2019 au budget primitif 2020</b>	
Affectation du solde du résultat de fonctionnement	
R002	<b>329 321,82 €</b>
Reprise en recettes d'investissement de l'excédent antérieur reporté	
R001	<b>73 397,12 €</b>

**AFFECTATION AU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

<b>Résultat Global du Compte Administratif 2019</b>			
Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	1 372 481,67 €	Résultat de l'exercice	- 840 059,91€
Résultat antérieur reporté	-1 290 220,44€	Résultat antérieur reporté	1 143 920,42€
Résultat de la section	<b>82 261,23 €</b>	Résultat de la section	<b>303 860,51 €</b>
		Restes à réaliser dépenses	- €
		Restes à réaliser recettes	165 920,00 €
<b>Résultat global de la section</b>	<b>82 261,23€</b>	<b>Résultat global de la section</b>	<b>469 780,51 €</b>

<b>Reprise des résultats 2019 au BP 2020</b>	
Affectation du solde du résultat de fonctionnement	
R002	<b>82 261,23 €</b>
Reprise en recettes d'investissement de l'excédent antérieur reporté	
R001	<b>303 860,51 €</b>

**AFFECTATION AU BUDGET ANNEXE LOCATION D'IMMEUBLES NUS**

<b>Résultat Global du Compte Administratif 2019</b>			
Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	0,00 €	Résultat de l'exercice	38 517,04€
Résultat antérieur reporté		Résultat antérieur reporté	-2 463 096,34€
Résultat de la section	<b>0,00 €</b>	Résultat de la section	<b>- 2 424 579,30€</b>
		Restes à réaliser dépenses	- 28 055,78€
		Restes à réaliser recettes	2 008 444,00€
<b>Résultat global de la section</b>	<b>- €</b>	<b>Résultat global de la section</b>	<b>- 444 191,08 €</b>

**Reprise des résultats 2019 au BP 2020**

Reprise en dépenses d'investissement N+1 du déficit N  
D 001 - 2 424 579,30€

**AFFECTATION AU BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE**

<b>Résultat Global du Compte Administratif 2019</b>			
Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	0,00 €	Résultat de l'exercice	- 70 262,31 €
Résultat antérieur reporté	372,64 €	Résultat antérieur reporté	289 904,32 €
Résultat de la section	<b>372,64 €</b>	Résultat de la section	<b>219 642,01 €</b>
		Restes à réaliser dépenses	- 809,06 €
		Restes à réaliser recettes	- €
<b>Résultat global de la section</b>	<b>372,64 €</b>	<b>Résultat global de la section</b>	<b>218 832,95 €</b>

**Reprise des résultats 2019 au BP 2020**

Affectation du solde du résultat de fonctionnement  
R002 372,64 €  
Reprise en recettes d'investissement de l'excédent antérieur reporté  
R001 219 642,01 €

**AFFECTATION AU BUDGET ANNEXE EAU M49**

<b>Résultat Global du Compte Administratif 2019</b>			
Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	119 738,67 €	Résultat de l'exercice	- 812 065,76€
Résultat antérieur reporté	246 986,52 €	Résultat antérieur reporté	2 067 359,44 €
Résultat de la section	<b>366 725,19 €</b>	Résultat de la section	<b>1 255 293,68 €</b>
		Restes à réaliser dépenses	- 1 174 670,30€
		Restes à réaliser recettes	94 560,07 €
<b>Résultat global de la section</b>	<b>366 725,19 €</b>	<b>Résultat global de la section</b>	<b>175 183,45 €</b>

**Reprise des résultats 2019 au BP 2020**

Affectation du solde du résultat de fonctionnement  
R002 366 725,19 €  
Reprise en recettes d'investissement de l'excédent antérieur reporté  
R001 1 255 293,68 €

**AFFECTATION AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT M49**

<b>Résultat Global du Compte Administratif 2019</b>			
Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	35 122,90 €	Résultat de l'exercice	- 128 215,35 €
Résultat antérieur reporté	3 224 694,86 €	Résultat antérieur reporté	1 931 778,18 €
Résultat de la section	<b>3 259 817,76 €</b>	Résultat de la section	<b>1 803 562,83 €</b>
		Restes à réaliser dépenses	- 1 371 611,56€
		Restes à réaliser recettes	250 733,70 €
<b>Résultat global de la section</b>	<b>3 259 817,76 €</b>	<b>Résultat global de la section</b>	<b>682 684,97 €</b>

<b>Reprise des résultats 2019 au budget primitif 2020</b>	
Affectation du solde du résultat de fonctionnement	
R002	<b>3 259 817,76 €</b>
Reprise en recettes d'investissement de l'excédent antérieur reporté	
R001	<b>1 803 562,83 €</b>

**AFFECTATION AU BUDGET ANNEXE SPANC**

<b>Résultat Global du Compte Administratif 2019</b>			
Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	9 547,02 €	Résultat de l'exercice	- 1 808,06 €
Résultat antérieur reporté	62 136,04 €	Résultat antérieur reporté	20 324,82 €
Résultat de la section	<b>71 683,06 €</b>	Résultat de la section	<b>18 516,76 €</b>
		Restes à réaliser dépenses	- €
		Restes à réaliser recettes	
<b>Résultat global de la section</b>	<b>71 683,06 €</b>	<b>Résultat global de la section</b>	<b>18 516,76 €</b>

<b>Reprise des résultats 2019 au BP 2020</b>	
Affectation du solde du résultat de fonctionnement	
R002	<b>71 683,06 €</b>
Reprise en recettes d'investissement de l'excédent antérieur reporté	
R001	<b>18 516,76 €</b>

**AFFECTATION AU BUDGET ANNEXE RIP**

<b>Résultat Global du Compte Administratif 2019</b>			
Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	-10 535,63 €	Résultat de l'exercice	- €
Résultat antérieur reporté	13 373,76 €	Résultat antérieur reporté	
Résultat de la section	<b>2 838,13 €</b>	Résultat de la section	<b>- €</b>
		Restes à réaliser dépenses	
		Restes à réaliser recettes	
<b>Résultat global de la section</b>	<b>2 838,13 €</b>	<b>Résultat global de la section</b>	<b>- €</b>

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

## Reprise des résultats 2019 au budget primitif 2020

Affectation du solde du résultat de fonctionnement

R002      2 838,13 €

6

## AFFECTATION AU BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT

Résultat Global du Compte Administratif 2019			
Section de FONCTIONNEMENT		Section d'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	34 081,86 €	Résultat de l'exercice	- 10 758,67 €
Résultat antérieur reporté		Résultat antérieur reporté	
Résultat de la section	<b>34 081,86 €</b>	Résultat de la section	- <b>10 758,67 €</b>
		Restes à réaliser dépenses	- 3 672,00 €
		Restes à réaliser recettes	1 820,00 €
<b>Résultat global de la section</b>	<b>34 081,86 €</b>	<b>Résultat global de la section</b>	- <b>12 610,67 €</b>

## Reprise des résultats 2019 au BP 2020

Affectation du résultat de fonctionnement du CA en recettes d'investissement à hauteur du déficit global d'investissement du CA

R 1068      12 610,67 €

Affectation du solde du résultat de fonctionnement

R002      21 471,19 €

Reprise en dépenses d'investissement N+1 du déficit N

D001 -      10 758,67 €

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	114	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	114	
Pour :	114	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver ces propositions d'affectations de résultats 2019.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200612-DCC-2020-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 17/06/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-092

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Gestion en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements  
Gestion en Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiements

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 93  
Nombre de pouvoirs : 21  
Date de convocation : 5 juin 2020

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PETIT Jean-Louis, POMMIES Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

8

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Il vous est proposé de mettre à jour les Crédits de Paiements (CP) des Autorisations de Programmes (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE). Il convient aujourd'hui de fixer les montants des CP antérieurs réalisés au 31/12/2019 et de modifier le montant des AP et AE au vu de l'évolution des projets pour les opérations du budget principal M14 et des budgets annexes Eau, Assainissement M49, Location Immeubles Nus M14, AOT M43 et ZAE M14.

## Modification des CP et du montant des AP

Vu les délibérations n°4 du 04/03/2009, n°12 du 06/05/2009, n°9 du 09/04/2010, n°8 du 08/04/2011, n°16 du 25/11/2011, n°D12-45 du 19/07/2012 portant création d'AP/CP ;  
Vu la délibération n°2018-440 du 14/12/2018 portant création d'AE ;  
Vu les délibérations n°4 du 02/09/2009, n°10 du 18/12/2009, n°8 du 09/04/2010, n°5 du 17/12/2010, n°9 du 08/04/2011, n°15 du 24/06/2011, n°3 du 23/09/2011, n°4 du 16/12/2011, n°2 du 27/01/2012, n°7 du 09/03/2012, n°8 du 22/06/2012, n°3 du 19/12/2012, n°21 du 26/06/2013, n°2 du 13/12/13, n°2014-004 du 24/01/2014, n°2014-380 du 19/12/2014, n°2016-289 du 23/11/2016, n°2017-418 du 20/12/2017, n°2019-074 du 15/04/2019 et n°2019-340 du 08/11/2019 portant décisions modificatives d'AP/CP.

## BUDGET PRINCIPAL

Il vous est proposé de clôturer l'AP suivante :

N° AP	LIBELLE	TOTAL AP
026	Réserve foncière	82 757,13

Il convient aujourd'hui de fixer les montants des CP antérieurs réalisés au 31/12/2019 :

N°AP	LIBELLE	CP				MOUVEMENTS	TOTAL AP
		Crédits antérieurs réalisés au 31/12/19	2020	2021	Suivants		
018	ANRU	14 277 372,85	1 370 000,00	346 229,50	0,00	Montant précédent	15 680 056,00
						Montant proposé	15 993 602,35
N°AP	LIBELLE	CP				MOUVEMENTS	TOTAL AP
		Crédits antérieurs réalisés au 31/12/19	2020	2021	Suivants		
019	Barrage Cavayère	630 634,99	197 594,90	3 211 799,19	2 206 623,81		6 246 652,89
023	Modernisation des zones	4 995 789,64	642 480,66	1 000 000,00	603 961,39		7 242 231,69
025	Ligne TGV	1 581 171,78	54 766,00	224 453,97	76 484,00		1 936 875,65
027	Aéroport	1 439 388,20	53 601,00	301 339,00	1 077 531,17		2 871 859,37

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

031	Terra Rural	242 562,40	26 000,00	13 500,00	18 328,60		300 391,00
033	Canal du Midi	130 995,08	0,00	331 000,00	3 698 620,17		4 160 615,25
034	Points d'arrêts sur réseau	25 200,00	43 900,00	535 700,00	0,00		604 800,00
036	SCOT	397 149,14	96 118,52	80 000,00	0,00		573 267,66
038	Projets hydrauliques	157 228,62	206 000,00	234 800,00	518 096,00		1 116 124,62
040	Syaden THD	2 115 213,07	807 940,00	807 940,00	403 960,38		4 135 053,45
042	GED et Gestion financière	450 442,46	82 000,00	37 000,00	0,00	Montant précédent	532 200,00
						Montant proposé	569 442,46
043	Rénovation siège Carcassonne Agglo	416 776,96	61 337,64	3 000 000,00	3 400 000,00		6 878 114,60
045	Renouvellement du parc informatique	25 914,40	63 147,51	95 000,00	135 938,09		320 000,00
051	Reconstruction de la piscine de Conques sur Orbiel	0,00	65 000,00	925 000,00	0,00	Montant précédent	792 960,00
						Montant proposé	990 000,00
052	Aides à l'immobilier	0,00	275 245,00	100 000,00	100 000,00		475 245,00

9

### BUDGET LOCATION IMMEUBLES NUS

Il convient aujourd'hui de fixer les montants des CP antérieurs réalisés au 31/12/2019 :

N°AP	LIBELLE	CP				TOTAL AP
		Crédits antérieurs réalisés au 31/12/19	2020	2021	Suivants	
044	Création d'un Pôle numérique	3 605 457,39	12 200,00	0,00	0,00	3 617 657,39

### BUDGETS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Il vous est proposé de créer l'AP suivante pour le budget eau :

N°AP	LIBELLE	CP			TOTAL AP
		2020	2021	Suivants	
054	Continuité écologique Maquens	100 000,00	650 000,00	0,00	750 000,00

Il convient aujourd'hui de fixer les montants des CP antérieurs réalisés au 31/12/2019 :

N°A P	LIBELLE	Crédits antérieurs réalisés au 31/12/19	CP			TOTAL AP
			2020	2021	Suivants	
049	Travaux suite à SDAEP Minervois	0,00	150 000,00	1 200 000,00	3 200 000,00	4 550 000,00
050	Travaux suite à SDAEP Val de Dagne	0,00	0,00	725 000,00	2 025 000,00	2 750 000,00

Il vous est proposé de créer les AP suivantes pour le budget assainissement :

N°AP	LIBELLE	CP			TOTAL AP
		2020	2021	Suivants	

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

053	Réhabilitation STEP Délégation	300 000,00	1 000 000,00	300 000,00	1 600 000,00
055	Réhabilitation STEP régie	0,00	200 000,00	100 000,00	300 000,00

10

Modification des CP et du montant de l'AP pour le budget assainissement :

Il convient aujourd'hui de fixer les montants des CP antérieurs réalisés au 31/12/2019 :

N°AP	LIBELLE	CP				MOUVEMENTS	TOTAL AP
		Crédits antérieurs réalisés au 31/12/19	2020	2021	Suivants		
046	Digesteur de boues	0,00	300 000,00	3 700 000,00	3 400 000,00	Montant précédent	6 007 005,00
						Montant proposé	7 400 000,00
047	Raccordements STEP Saint Jean	0,00	600 000,00	6 000 000,00	4 670 000,00	Montant précédent	8 499 000,00
						Montant proposé	11 270 000,00

## BUDGET AOT

Il convient aujourd'hui de fixer les montants des CP antérieurs réalisés au 31/12/2019 :

N°AP	LIBELLE	CP			MOUVEMENTS	TOTAL AP
		Crédits antérieurs réalisés au 31/12/19	2020	Suivants		
048	Etudes de préfiguration du PEM	23 883,88	156 116,12	90 000,00	Montant précédent	180 000,00
					Montant proposé	270 000,00

## BUDGET ZAE

Il convient aujourd'hui de fixer les montants des CP antérieurs réalisés au 31/12/2019 :

N°AP	LIBELLE	CP				TOTAL AE
		Crédits antérieurs réalisés au 31/12/19	2020	2021	Suivants	
001	Aménagement de la ZAE de Bezons	589 216,27	1 010 783,73	0,00	0,00	1 600 000,00

Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	114	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	114	
Pour :	114	
Contre :	0	



DECIDE :

Article 1 : D'approuver cette décision modificative d'AP/CP.

Article 2 : D'approuver cette décision modificative d'AE/CP.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200612-DCC-2020-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 17/06/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-093

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Fiscalité Directe Locale – Vote des taux pour l'année 2020

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 93
Nombre de pouvoirs : 21
Date de convocation : 5 juin 2020

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PETIT Jean-Louis, POMMIÉS Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

13

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Conformément aux articles 1639 A Ter et 1639 A quater du Code Général des Impôts (C.G.I.), il appartient à l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale de voter les taux de fiscalité relatifs à la taxe foncière des propriétés bâties, à la taxe foncière des propriétés non bâties, à la cotisation foncière des entreprises et du versement transport.

Au titre de l'exercice 2020, la fiscalité de la Communauté d'Agglomération se maintiendra au niveau voté en 2019. Seule la revalorisation des bases annuelles opérée par les services fiscaux permettra d'accroître les recettes de la Communauté d'agglomération.

	Taux 2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,50
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	8,50
Cotisation foncière des entreprises	37,39
Versement transport	1,15

Conformément à la loi de finances pour 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé à sa valeur de 2019, soit 12,00%.

L'obligation de vote du taux de taxe d'habitation ne figure plus à l'article 1636 B sexies du C.G.I.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	114	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	114	
Pour :	114	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les taux de fiscalité directe locale au titre de l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200612-DCC-2020-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020  
Affichage : 17/06/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-094

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Fiscalité Environnement – Vote des taux 2020

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128 Nombre de conseillers présents : 93 Nombre de pouvoirs : 21 Date de convocation : 5 juin 2020
--

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PETIT Jean-Louis, POMMIÉS Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

15

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

### Exposé

Conformément à l'article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles du Code Général des Impôts (C.G.I.), le Conseil Communautaire est compétent pour voter le taux de fiscalité relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour financer le service d'enlèvement des ordures ménagères ; service mis en œuvre par le COVALDEM11.

Au sein du nouveau territoire de la Communauté d'Agglomération, il vous est proposé de reconduire des taux différents en vue de proportionner la T.E.O.M. à l'importance du service rendu et à la fréquence de l'enlèvement des ordures ménagères dans les différentes parties du territoire.

		Taux 2020
Zone A	Commune de Carcassonne	12,10
Zone B	22 Communes de l'ancienne Communauté d'Agglomération et Pomas	13,13
Zone C	Communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière, Saint Frichoux et Trassanel	14,60
Zone D	Communes anciennement membres des Communautés de communes Cabardès au Canal du Midi, Minervois au Cabardès, Haut Minervois, du Canton de Lagrasse, ainsi que les communes d'Arzens, Bouilhonnac, Rustiques, Verzeille	17,10
Zone E	Communes anciennement membres de la Communauté de communes du Piémont d'Alaric, soit : Badens, Barbaira, Blomac, Capendu, Comigne, Douzens, Floure, Marseillette et Monze	19,57
Zone F	Commune de Val de Dagne	17,10

Suite à la création de la commune nouvelle Val de Dagne (Fusion de Montlaur et de Pradelles en Val), une nouvelle zone F est créée. Les communes de Pradelles en Val et Montlaur appartenant préalablement à la zone D, la zone F reprend le même taux que la zone D.

### Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	114	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	114	
Pour :	114	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les taux de fiscalité Environnement (T.E.O.M.) au titre de l'année 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-095

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations  
Vote du produit pour l'année 2020

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

#### Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128
Nombre de conseillers présents : 93
Nombre de pouvoirs : 21
Date de convocation : 5 juin 2020

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PETIT Jean-Louis, POMMIES Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).

Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l’Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu l'article L. 5216-7 IV bis du CGCT pour les communautés d'agglomération,

Vu l'article L. 5214-16 du CGCT pour les communautés de communes,

Vu les délibérations n°2017-28, n°2017-320, n°2017-438, n°2017-439 et n°2017-440 relatives au transfert de compétence de la GEMAPI, d'adhésion aux EPAGES, de modifications des statuts de Carcassonne Agglo et des EPAGES, de modifications des périmètres des EPAGES, de désignation des membres de chaque EPAGE,

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts ;

Il convient d'arrêter pour l'année 2020, le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour un montant global de 2 050 000 €.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	114	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	114	
Pour :	114	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'arrêter le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations au titre de l'année 2020 au montant de 2 050 000€.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200612-DCC-2020-095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020  
Affichage : 17/06/2020



REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-096

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Budget Primitif 2020

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 93  
Nombre de pouvoirs : 21  
Date de convocation : 5 juin 2020

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIÉS Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PETIT Jean-Louis, POMMIÉS Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

20

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Le vote du budget primitif 2020 intervient dans une période inhabituelle. Initialement prévu fin avril, après le déroulement des élections municipales, les modifications législatives en lien avec la situation de crise engendrée par le Covid-19 ont permis une organisation repoussée au plus tard au 31 juillet 2020.

Le budget primitif 2020 qui vous est présenté tient compte des impacts de la crise majeure actuelle. De nombreuses opérations ont été ajournées afin de prioriser les deux piliers toujours valorisés par Carcassonne Agglo : la solidarité et le maintien de l'économie.

Sur cette base, il vous est proposé d'établir les budgets suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
BUDGET PRINCIPAL	75 172 735,27	71 462 290,69	20 311 067,41	20 905 920,24	95 483 802,68	92 368 210,93
AOT	10 718 518,75	10 448 633,82	201 226,00	254 921,12	10 919 744,75	10 703 554,94
SPANC	101 336,04	100 283,06	34 412,90	23 276,76	135 748,94	123 559,82
EAU	8 582 421,81	8 060 975,19	5 524 197,43	4 774 151,75	14 106 619,24	12 835 126,94
ASSAINISSEMENT	7 867 092,86	8 078 117,76	8 766 200,94	6 399 396,53	16 633 293,80	14 477 514,29
ENVIRONNEMENT	13 033 865,63	18 164 994,00	16 000,00	31 350,67	13 049 865,63	18 196 344,67
ZAE	5 638 961,44	3 082 621,85	4 497 271,42	1 965 919,51	10 136 232,86	5 048 541,36
CENTRE AQUATIQUE	985 372,64	1 043 780,64	650 257,22	578 550,01	1 635 629,86	1 622 330,65
LOCATIONS D'IMMEUBLES NUS	721 164,00	574 838,00	3 416 829,53	3 642 852,08	4 137 993,53	4 217 690,08
RIP	22 086,76	3 441,97	-	-	22 086,76	3 441,97
TOTAL	122 843 555,20	121 019 976,98	43 417 462,85	38 576 338,67	166 261 018,05	159 596 315,65

## I – Les recettes

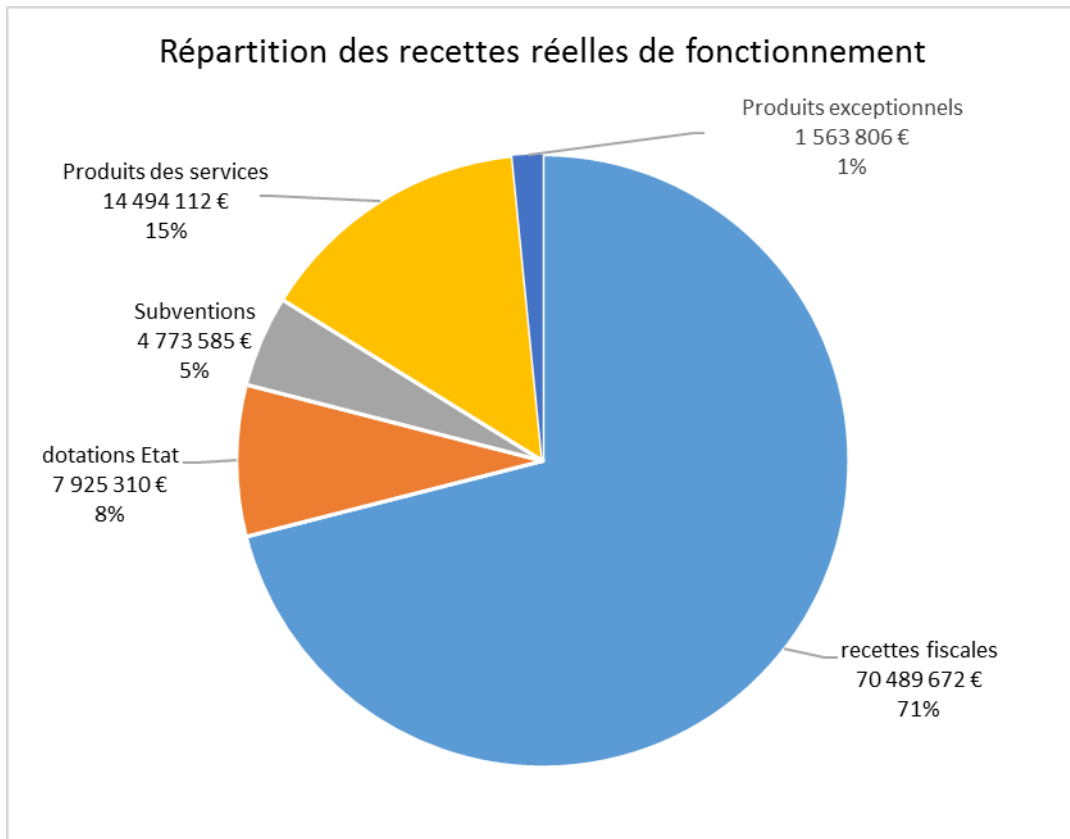
### 1 – Les recettes réelles de fonctionnement

Le dynamisme des bases fiscales est pour cette année 2020 appliqué à la taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti pour 1.2%, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 0.9%. Sur la contribution foncière Economique (CFE), le taux d'évolution est fixé par secteur géographique et par activité selon l'évolution des loyers des 3 dernières années.

La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement a été atténuée depuis la Loi de Finances 2017, cependant de nouvelles variables d'ajustement sont rentrées dans l'enveloppe normée de la DGF.

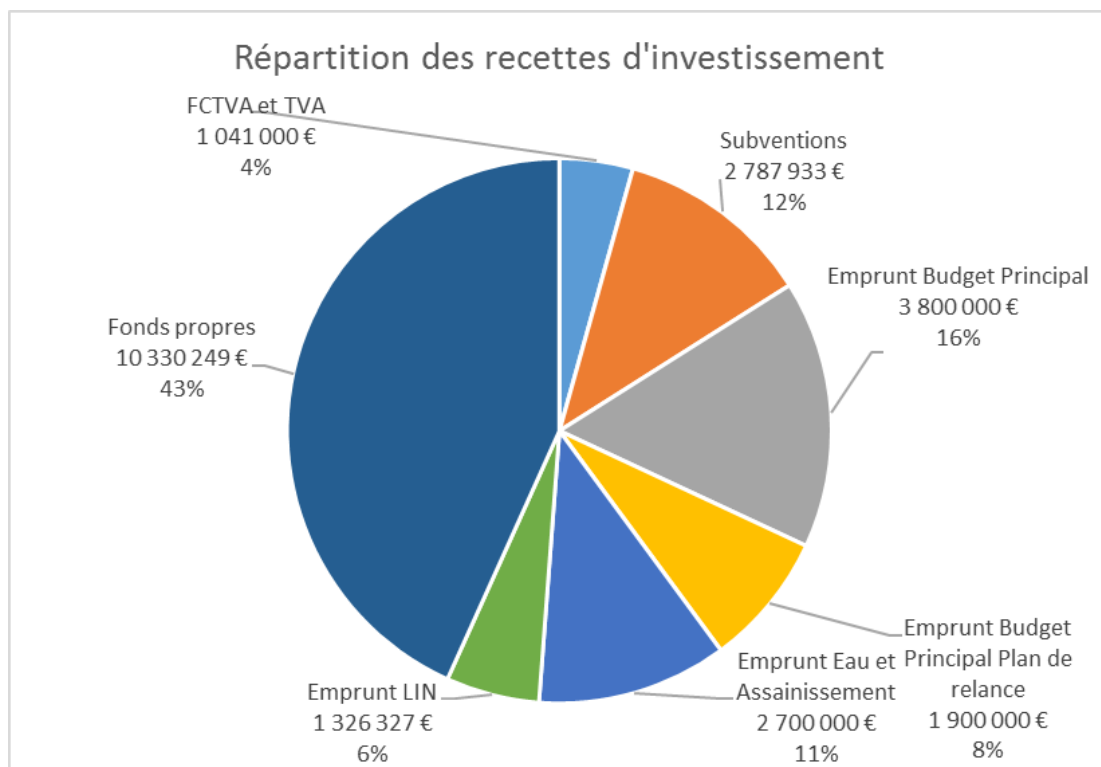
Les produits des services représentent près de 14.5M€ dont deux tiers sont les recettes liées à la facturation de l'eau et de l'assainissement. A ces recettes d'eau et d'assainissement, s'ajoutent les recettes perçues par les délégataires de service public qui s'élèvent à plus de 23M€ conservées par ces derniers.

Les subventions de fonctionnement sont principalement constituées par la participation de la région Occitanie au transport scolaire.



## 2 – Les recettes réelles d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement est principalement assuré par l'autofinancement (44%) et un recours à l'emprunt très limité sur le budget principal hors financement du plan de relance qui sera un emprunt à très court terme permettant d'équilibrer le versement des avances remboursables prévues pour soutenir les entreprises du territoire. La poursuite des efforts de gestion sur la section de fonctionnement et les économies réalisées permettent aujourd'hui à Carcassonne Agglo de reconstituer certaines marges et de mieux autofinancer ses projets avec un recours à l'emprunt qui diminue régulièrement.



## II – Les dépenses

Le projet de territoire MON2020 a permis de dégager des axes de travail qui vont être déclinés dans la présentation ci-dessous par politiques publiques ; à savoir :

.P1 – Développement économique et emploi

- Economie traditionnelle
- Economie sociale et solidaire
- Agriculture
- Tourisme

.P2 – Solidarité et cohésion sociale

- Habitat et Aménagement
- Service aux familles
- Politique de la Ville
- Culture et équipements sportifs
- Solidarité territoriale

.P3 – Environnement et développement durable

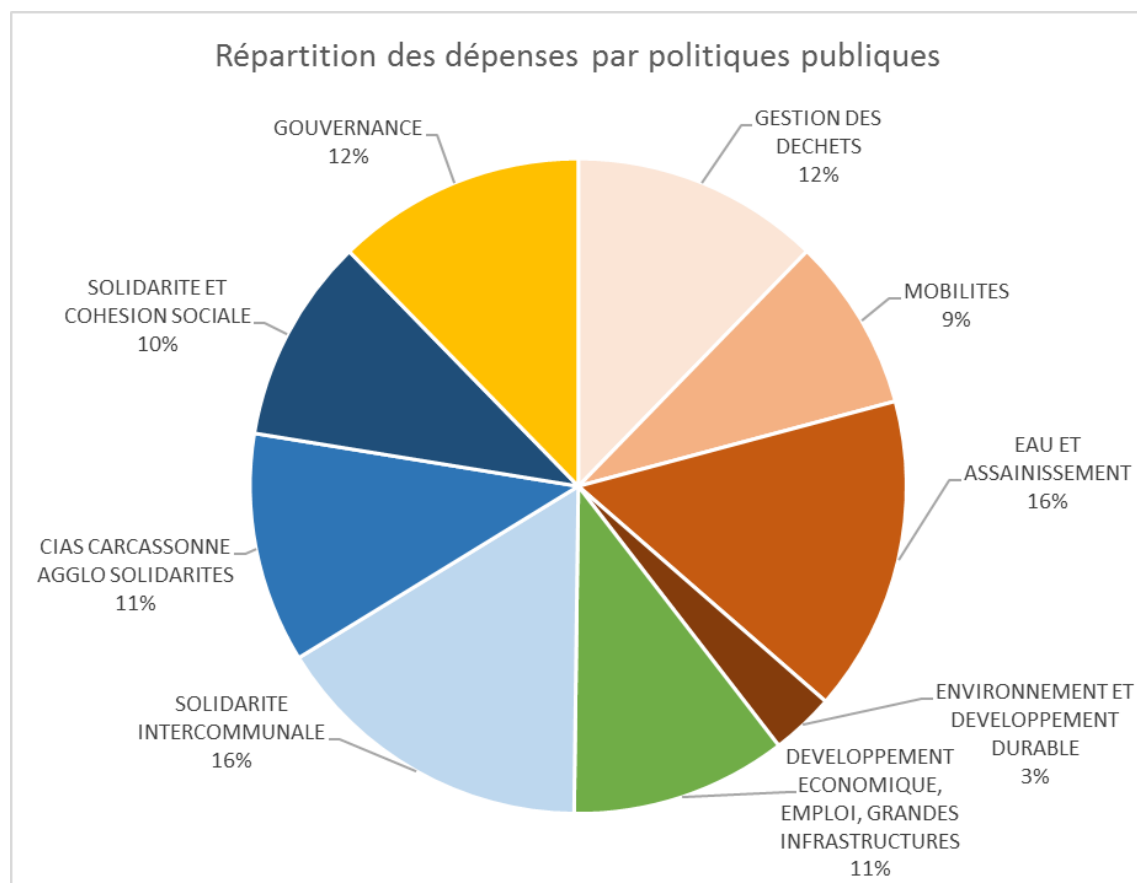
- Eau et assainissement
- Paysages
- Mobilités
- Gestion des déchets

.P4 – Gouvernance

- Communication
- Administration générale

Les participations de Carcassonne Agglo aux grandes infrastructures font l'objet d'une consolidation au sein de la politique publique Développement économique et emploi.

La répartition globale par politique publique des dépenses est la suivante :



### A – Développement économique et emploi

	PROPOSITION DE BP 2019		PROPOSITION DE BP 2020	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI	5 271 024,63	3 738 337,01	4 023 423,22	8 244 360,89
Economie traditionnelle	4 171 386,94	3 182 694,81	3 226 015,25	7 756 083,09
Economie sociale et solidaire	38 800,00	-	20 300,00	
Agriculture	239 329,63	382 507,20	34 100,00	239 795,20
Tourisme	821 508,06	173 135,00	743 007,97	248 482,60

L'axe développement économique et emploi est un axe majeur dans l'action de Carcassonne Agglo.

#### ➤ Economie traditionnelle

Les dépenses relatives à l'économie traditionnelle représentent un montant de près de 11.9 M€. Ce poste comprend principalement :

- L'entretien des zones d'activité économique du territoire (25 zones) et des bâtiments du pôle numérique
- La finalisation de la zone de Bezons
- L'aménagement d'une salle supplémentaire sur le tiers-lieu Kappa, dans le cadre de l'accompagnement au développement de l'offre de formation universitaire (Campus connecté)
- Le régime d'aide à l'immobilier d'entreprises : Dispositif d'intervention qui permet de soutenir les projets d'implantation et de développement sur le territoire
- Le fonds de concours de Carcassonne Agglo au financement du Centre de Formation des Apprentis de la CCI

De nombreux dispositifs d'urgence et de relance ont été mis en place, au regard de l'ampleur de la situation sanitaire et de la crise économique et sociale qu'elle engendre. Au regard de la typologie du tissu économique du territoire, Carcassonne Agglo propose d'apporter un soutien supplémentaire aux entreprises fragilisées :

- Par un engagement financier à hauteur de 708 000 € (subventions et avances remboursables) au fonds L'OCCAL de la Région Occitanie à destination des entreprises du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité
- Par la mise en place d'un fonds territorial spécifique (avances remboursables), en partenariat avec ses communes-membres, abondé à hauteur de 1 180 000 € (590 000 € par l'EPCI et 590 000 € par les communes), permettant aux entreprises de moins de 10 salariés de bénéficier d'une avance remboursable sur une durée de 42 mois.

Par ailleurs, une part de ces dépenses permet de financer :

- Le réseau des maisons de l'innovation et de l'entrepreneuriat (R'Mine) et l'accompagnement des entreprises et porteurs projets.
- Le soutien et le suivi des structures d'accompagnement à la création d'activité
- Le partenariat avec le cluster régional, visant à conforter le développement de la filière numérique
- Le développement sur le fablab, d'une offre de services innovants
- Des actions d'animation et de promotion du territoire

Une enveloppe de subvention affectée au développement économique est proposée à hauteur de 8 000€

#### ➤ Economie sociale et solidaire

Il est proposé d'affecter une enveloppe de subvention à destination des actions en faveur de l'économie sociale et solidaire d'un montant total de 19 500 € relative au soutien aux structures d'accompagnement à la création d'activité dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

#### ➤ Agriculture

En matière d'accompagnement au développement de réseaux d'irrigation agricole, il est également prévu :

- La réalisation d'un schéma eau brute territorial, visant à identifier les ressources potentiellement mobilisables et leurs conditions de mobilisation

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

- Le co-financement des projets d'irrigation du Maillon Minervois, Cavanac et Pennautier (études ou travaux).

### ➤ Tourisme

Au niveau du développement touristique, Carcassonne Agglo va financer l'Office de Tourisme Communautaire à hauteur de 370 000 € et finaliser le développement de sa stratégie touristique dans le cadre de sa compétence. L'OTC maintiendra son engagement en faveur d'un tourisme durable.

Pour l'année 2020, l'OTC assurera ses missions régaliennes :

- Accueil et conseil en séjour des clientèles sur ses 4 bureaux d'accueil,
- Promotion de la destination
- Mise en tourisme des sentiers de randonnées PDIPR
- Coordination des acteurs et des animations
- Soutien aux professionnels, notamment dans le cadre du dispositif L'OCCAL,
- Programme d'événementiels : balades vigneronnes, Fête de la gastronomie Gout de France et fascinants Week-ends.

\*NB : en raison des circonstances liées à la crise Covid-19 certains évènementiel sont reportées

L'OTC maintient par ailleurs son engagement autour des démarches qualités au sein de sa structure mais surtout en direction des professionnels

Dans le cadre des partenariats et adhésions, il est prévu une contribution de 30 000 € au Syndicat Mixte d'Aménagement de Jouarres, ainsi que 92 000 k€ au Pays Carcassonnais.

Les participations de Carcassonne Agglo, dans le cadre de l'Opération Grand Site pour le fonctionnement et l'investissement, représentent 115 000 k€ d'inscription budgétaire pour 2020.

Enfin, la taxe de séjour perçue au titre de l'année 2020 abondera un fonds dédié au soutien des entreprises touristiques.

### **B – Grandes infrastructures**

	PROPOSITION DE BP 2019		PROPOSITION DE BP 2020	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>GRANDES INFRASTRUCTURES</b>	443 091,00	1 356 855,00	148 684,67	916 307,00
Très Haut débit/Ultra Haut Débit	53 091,00	835 200,00	53 090,67	807 940,00
Aéroport	390 000,00	172 000,00	95 594,00	53 601,00
Ligne grande Vitesse	-	131 250,00	-	54 766,00
Canal du Midi	-	218 405,00	-	-

Carcassonne Agglo participe au développement de grandes infrastructures sur le territoire :

### ➤ Très Haut Débit et Ultra Haut Débit

Carcassonne Agglo, dans le cadre du transfert de la compétence numérique au Syaden, est amenée à participer au financement du déploiement du très haut débit sur son territoire à hauteur de 861K€ en 2020.

### ➤ Aéroport

Dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Régional, Carcassonne Agglo finance le développement de l'aéroport de Carcassonne Sud de France, pour un montant global de 149 000 €. Une nouvelle convention doit intervenir dans le courant de l'exercice, permettant de fixer les modalités de finalisation des travaux de modernisation de la plateforme aéroportuaire.

### ➤ Ligne Grande Vitesse Montpellier/Perpignan

Carcassonne Agglo est engagée par conventions sur les études règlementaires et l'enquête d'utilité publique pour la création de la LGV Montpellier/Perpignan à hauteur de 23 516€ et pour les acquisitions foncières pour 31 250€.

### **2 – P2 – Solidarité et cohésion sociale**

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

	PROPOSITION DE BP 2019		PROPOSITION DE BP 2020	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE</b>	<b>38 801 865,87</b>	<b>10 005 688,11</b>	<b>38 640 687,86</b>	<b>8 284 867,06</b>
Habitat et Aménagement	2 137 022,96	1 463 055,00	1 253 542,01	995 265,52
Services aux familles	13 368 139,00	595 081,34	13 918 139,00	297 558,34
Politique de la Ville	829 978,57	2 464 239,89	964 177,29	1 471 442,91
Culture et équipements sportifs	6 941 456,34	1 138 775,01	6 966 244,56	1 021 609,17
Solidarité territoriale (Reversement aux communes)	15 525 269,00	4 344 536,87	15 538 585,00	4 498 991,12

25

La solidarité et la cohésion sociale représentent des enjeux importants pour Carcassonne Agglo, en particulier par le financement des services aux familles apporté par le CIAS Carcassonne Agglo Solidarités.

## ➤ Habitat – Aménagement

L'action de Carcassonne Agglo s'articule autour de plusieurs démarches complémentaires :

- **L'élaboration et la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale de Carcassonne Agglo (SCOT) :**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT a été débattu en conseil communautaire en septembre 2019. Les études se poursuivent sur l'année 2020, avec un travail engagé sur le Document D'orientations et d'Objectifs (DOO).

La dépense inscrite s'élève à 50 000 €.

- **Les programmes opérationnels d'aides à la rénovation énergétique de l'habitat : PIG départemental et plateforme de rénovation dans le cadre du PRéAU :**

Carcassonne Agglo intervient en tant qu'opérateur et financeur dans le cadre du PIG « Mon coach éco logis », lancé à l'échelle du Département de l'Aude afin d'apporter un accompagnement et des aides identiques sur l'ensemble du territoire audois.

Afin d'élargir son action à l'ensemble des ménages du territoire, une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) a été développée : le PRéAU constitue une structure d'accueil unique du public, qui assure des missions de conseil et d'accompagnement auprès des particuliers, en élargissant sa portée auprès du public non éligible ANAH.

Pour 2020, la dépense s'élève à 142 000 €, redistribuée sous forme de subvention aux ménages; et 25 000 € pour les conventions de partenariats avec le CAUE et l'ADIL.

- Le financement **d'opérations de production de logements sociaux**, pour 88 400 €.
- **L'accompagnement de la reconstruction du territoire suite aux inondations du 15 octobre 2018 :**

Carcassonne Agglo s'était engagé auprès des populations sinistrées par les inondations d'octobre 2018, dans le cadre d'un dispositif de relogement mobilisant le Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU). Sur 2020, le remboursement à l'Etat des sommes perçues par le FARU en matière d'avance des cautions doit être inscrit en dépenses. Celles-ci s'élèvent à 66 222 €.

- **L'instruction ADS** pour 60 communes adhérentes au service commun, donne lieu à une recette estimée à 173 000 €.

## ➤ Services aux familles

Carcassonne Agglo par sa compétence solidarité mise en œuvre par le CIAS Carcassonne Agglo Solidarités porte le financement des services aux familles, à la petite enfance, aux personnes âgées. Pour 2020, la subvention d'équilibre nette versée au CIAS Carcassonne Agglo Solidarités sera de 13.9M€. Afin de rationaliser les flux financiers entre le CIAS Carcassonne Agglo Solidarités et Carcassonne Agglo, le Contrat Enfance Jeunesse sera perçu

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

directement par le CIAS et les mutualisations des services communs ont été déduites de la subvention d'équilibre.

Une nouvelle structure ouvrira à l'automne 2020 : un accueil de loisirs adolescent, d'une capacité de 12 jeunes, sur la commune nouvelle du Val de Dagne.

26

### ➤ Rénovation urbaine et politique de la ville

Les opérations prévues à l'avenant de clôture du Programme de Rénovation Urbaine, signé en 2015, ont été réalisées durant 2019 et complétées par des aménagements financés par la Dotation Politique de la Ville notifiée par l'Etat pour ce même exercice. Les opérations restantes de ce programme se poursuivent sur l'exercice 2020.

Carcassonne Agglo dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations (PLCD) a financé en 2019 un diagnostic sur l'état des lieux sur les discriminations dans les QPV, pour 2020, fort des préconisations émises, une journée événementielle est prévue pour la fin d'année, afin d'éveiller les consciences sur cette thématique ô combien importante, dans un but de sensibilisation, une campagne d'affichage sera lancée.

Dans le cadre du contrat de ville, Carcassonne Agglo s'est doté d'un plan de prévention de la radicalisation qui est dans une phase dite de formation pour les acteurs locaux qui se prolongera sur de la sensibilisation auprès des scolaires.

Carcassonne Agglo pilote pour 2020 les dispositifs PRE (Programme de Réussite Educative) à destination des jeunes en situation de fragilité dans les quartiers prioritaires ainsi que le dispositif CitésLab pour favoriser la création d'entreprise par les habitants de ces mêmes quartiers. Ces dispositifs bénéficient de financement de l'Etat, de BPI France et de la Région.

Des enveloppes de subventions sont proposées : 185 000€ pour les actions du contrat de Ville signé en 2015 et prolongé jusqu'en 2022, 8 500 euros pour le concours trophées CitésLab carcassonnais pour impulser l'entrepreneuriat dans les QPV.

Des enveloppes de subventions sont proposées : 185 000€ pour les actions du contrat de Ville et 245 000€ pour le financement de la MLOA (Mission Locale de l'Ouest Audois).

La compétence du développement économique donne toute sa légitimité à Carcassonne Agglo pour agir sur l'emploi local, aussi dans le cadre de l'animation du tiers lieu KAPPA'R dédié à la formation et à l'emploi, une enveloppe de 7 000€ est proposée pour de la prestation de service.

### ➤ Culture et équipements sportifs

Les dépenses de fonctionnement sont s'agissant du domaine culturel, essentiellement liées aux frais de fonctionnement des équipements culturels que sont :

- La fabrique des arts regroupant l'école des beaux-arts dont l'agrément de la classe préparatoire est en cours de renouvellement (2020-2025) et le conservatoire à rayonnement départemental
- Les 8 médiathèques
- Ainsi qu'à la programmation de la diffusion culturelle sur le territoire par le biais de la saison L'Envolée complétée par le Festival des Arts de la Rue.

Il est par ailleurs proposé d'affecter une enveloppe de subvention pour le soutien aux activités culturelles de 257 000 euros en 2020.

Au niveau des équipements sportifs, les dépenses proposées sont constituées par les frais de fonctionnement de la **piscine de Capendu** (14 350 €) et par le financement du centre aquatique **Les Bains de Minerve** (520 000€).

La piscine de Capendu génère des recettes estimées à 42 500 euros (natation scolaire, entrées piscine, école de natation, mise à disposition auprès d'associations).

Le centre aquatique les Bains de Minerve génère une recette estimée à 5 600€ (natation scolaire).

En investissement, il est proposé pour 2020 de réaliser des travaux nécessaires au fonctionnement de l'équipement pour un montant de 60 000€.

De plus, une enveloppe de subvention pour le soutien aux manifestations sportives est prévue pour un montant de 170 000 euros en fonctionnement et 30 000 euros en investissement.

### ➤ Solidarité territoriale



# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Ce poste est constitué des versements aux communes. Par la solidarité territoriale, Carcassonne Agglo participe au financement des actions menées par les communes sur leur territoire.

Une enveloppe de subvention à répartir sur les territoires est proposée pour un montant de 51 000€.

27

## **3 – P3 – Environnement et développement durable**

	PROPOSITION DE BP 2019		PROPOSITION DE BP 2020	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	40 887 670,81	12 970 143,29	40 695 600,52	8 774 239,52
Eau et Assainissement	11 961 971,71	11 470 131,29	11 251 355,90	8 258 170,04
Paysages	2 882 180,35	1 298 786,00	3 655 835,80	261 148,36
Mobilités	10 718 518,75	201 226,00	10 448 633,82	254 921,12
Gestion des déchets (COVALDEM)	15 325 000,00	-	15 339 775,00	

### ➤ Eau et Assainissement

Depuis 2009, Carcassonne Agglo est compétente en matière d'eau et d'assainissement. Ces compétences sont marquées par une volonté forte de solidarité intercommunale par l'établissement d'un tarif unique à horizon 2025.

L'année 2020, avec un budget contraint du fait des incertitudes sur nos recettes en période de crise sanitaire, notamment sur le produit de la vente d'eau, portera sur la réalisation des travaux récurrents d'extension et de renouvellement des réseaux et équipements en lien avec les communes ; mais elle portera également sur la poursuite des études préalables aux investissements lourds à venir (2021-2024) que sont les raccordements de plusieurs communes au système d'assainissement de Carcassonne St Jean et la construction d'une unité de digestion sur la station d'épuration de Carcassonne. Plusieurs études diagnostiques et schémas directeurs réglementaires et récurrents sont également poursuivies ou démarrées dans le courant de l'année. L'ensemble de ces dépenses d'investissement sont évaluées pour 2020 à un total de 5,6 M€.

Les dépenses de fonctionnement prennent en compte notamment l'entretien et la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement qui sont réalisés dans la continuité des années passées.

### ➤ Paysages

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est obligatoire pour les agglomérations de plus de 50 000 habitants. La démarche d'élaboration confiée à l'AREC (Agence Régionale Energie et Climat) et engagée en 2018 se poursuit, dans le cadre d'un projet de développement durable axé sur le changement climatique et intégré dans les politiques structurantes du territoire définies par Mon 2020. Le PCAET agit ainsi de manière transversale dans plusieurs champs de compétences de l'intercommunalité.

La dépense de 20 250 € permet le financement de l'étude AREC pour 5 000 €, ainsi que des mesures de la qualité de l'air dans le cadre d'un partenariat avec ATMO Occitanie.

En matière de Transition Ecologique, Carcassonne Agglo a signé en février dernier un Contrat de Transition Ecologique qui engage le territoire dans une démarche ambitieuse auprès de ses partenaires, en coordonnant la mise en œuvre de près de 30 projets innovants qui traduisent la transition écologique et le développement durable. Ces actions s'articulent autour de 3 axes : la résilience du territoire, la gestion durable de l'eau et l'économie de la transition. Cette démarche participative sera poursuivie sur 2020.

A compter du 01/01/2018, la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a été transférée aux 4 EPAGEs (Etablissement Public d'Aménagement Et de Gestion des Eaux) que sont les syndicats hydrauliques des bassins versants de Aude Amont, Aude médiane, Fresquel et Orbieu/Jourres.

Carcassonne Agglo participe financièrement aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de ces structures ; la contribution 2020 connaît une augmentation significative en lien avec les travaux menés par les EPAGEs suite aux inondations de janvier 2020 ayant particulièrement touché la Ville de Carcassonne (13M€ de dégâts) ainsi que d'autres communes et un phénomène similaire en mai 2020 sur les bassins du Fresquel du Lampy et une nouvelle fois de l'Orbiel.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Pour accompagner au mieux ces syndicats, Carcassonne Agglo a versé des avances sur les appels de cotisation pendant la période de confinement liée au Covid-19. Cette contribution est compensée par la taxe GEMAPI.

28

Cet axe est constitué de l'entretien des bases de loisirs de la Cavayère et de Saint Martin-le-vieil, de l'entretien et de la création des sentiers de randonnée. L'année 2020 sera marquée par la mise en œuvre des procédures nécessaires aux travaux de sécurisation de l'évacuateur du Barrage de la Cavayère (DIG/DUP), investigations complémentaires à la demande des services de l'Etat, ..., impliquant une réactualisation du calendrier des travaux de construction d'un second évacuateur de crue et de ses ouvrages annexes.

### ➤ Mobilités

Depuis le 1er janvier 2016, Carcassonne Agglo a décidé de confier l'exploitation de ses réseaux de transports à l'EPIC **Régie des transports de Carcassonne Agglo**, afin de financer l'exploitation et le développement des réseaux. La subvention à la RTCA sera de 8 631 270 € pour 2020.

Le financement de cette subvention et des frais liés à l'exercice de cette compétence fait l'objet d'une enveloppe de 10.4M€.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération, dans le cadre du projet de territoire MON2020, souhaite développer les mobilités durables et l'intermodalité.

Afin de préparer la mobilité des 10 prochaines années Carcassonne Agglo a adopté en décembre 2019 son **Plan Global de Déplacement (PGD)**.

Une des actions du PGD est la réalisation d'un **schéma cyclable** pour un montant de 60 000€. Le but de ce schéma est de constituer un réseau d'itinéraires cyclables afin de développer et promouvoir la mobilité quotidienne et la pratique touristique du vélo, ainsi que les services vélos (vélo en libre-service, atelier de réparation, etc). Une candidature auprès de l'ADEME a été déposée afin d'obtenir un financement.

Carcassonne Agglo, autorité organisatrice de mobilité, soucieuse d'un aménagement harmonieux de son territoire, porte le projet de **Pôle d'échange multimodal (PEM)** autour de la gare de Carcassonne.

Actuellement, deux études ont été lancées :

- une étude sur le potentiel foncier et immobilier des emprises du Groupe Public Ferroviaire SNCF ; pour un montant de 22 000 €, versé sous forme de subvention à la SNCF, maître d'ouvrage de l'étude ;
- une étude de programmation et d'aménagement, pour un montant de 90 000 €.

### ➤ Gestion des déchets

Dans le cadre d'une prise en charge globale de la problématique de gestion des déchets (collecte, traitement et valorisation), Carcassonne Agglo a confié cette compétence au Covaldem, syndicat départemental. Le montant de la participation pour l'année 2020 s'élève à 15.3 M€.

## **4 – P4 – Gouvernance et administration générale et autres opérations**

	PROPOSITION DE BP 2019		PROPOSITION DE BP 2020	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION GENERALE	12 078 523,13	2 091 287,68	14 389 925,61	975 534,72
OPERATIONS FINANCIERES ET D'ORDRE	25 361 379,76	13 255 151,76	23 121 655,10	11 381 029,48

### ➤ Administration générale

Cet axe est constitué des dépenses de fonctionnement de la collectivité (eau, électricité, entretien des bâtiments...), des dépenses en matière de Développement des Systèmes Informatiques, des dépenses de personnel non affectées aux politiques publiques.

La masse salariale du Budget Principal est portée à 18M€ (soit +4.07% par rapport au BP 2019) dont 533 k€ (soit 3%) proviennent des mutualisations de personnel avec la CIAS Carcassonne Agglo solidarités. Le budget annexe Eau portera 350k€ pour la refacturation des fonctions supports.

En matière de ressources humaines, l'année 2020 verra la finalisation du projet d'administration, la remise à jour du règlement du temps de travail, un bilan sur le RIFSEEP, le

lancement de la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) et une étude sur la sûreté des accueils.

➤ Opérations financières et opérations d'ordre

Ces opérations sont constituées essentiellement par les remboursements d'annuité d'emprunts, les écritures entre budgets ainsi que des dotations aux amortissements, des écritures d'ordre des ZAE et des inscriptions sur les chapitres d'ordre.

➤ Co construction des politiques publiques

Carcassonne Agglo associe à la construction de son action et ses politiques publiques l'ensemble des acteurs qui sont concernés. La co-construction de l'action publique repose ainsi sur 3 piliers : les élus municipaux, réunis régulièrement en conseils de territoire, la population et les représentants de la société civile ainsi que les agents de la collectivité. Il est prévu dans le budget 2020 la dotation au conseil de développement d'une enveloppe de 10 000€ pour couvrir ses frais de fonctionnement

## Conclusion

Le budget primitif 2020 a été construit pour tenir compte des impacts de la crise de 2020 du Covid-19. Le budget proposé priorise la solidarité et le maintien de l'activité économique du territoire.

Dans un contexte général tendu, marqué par un désengagement financier de l'Etat, Carcassonne Agglo maintient sa politique de gestion rigoureuse au niveau des charges de fonctionnement afin d'accompagner l'ensemble des actions en faveur du développement du territoire.

Grâce aux efforts conséquents réalisés par Carcassonne Agglo mais aussi par ses structures satellites (CIAS Carcassonne Agglo Solidarité, Régie des Transports de Carcassonne Agglo et Office de Tourisme Communautaire), il est aujourd'hui possible de proposer des solutions innovantes en termes de solidarité et en terme économique pour faire face à la crise. Par ses budgets annexes liés à l'activité économique et à l'eau et à l'assainissement, Carcassonne Agglo maintiendra ses investissements, ce qui permet de sécuriser les volumes généraux d'activités des entreprises de notre territoire, principaux partenaires de Carcassonne Agglo à travers la commande publique.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	114	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	114	
Pour :	114	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver les propositions budgétaires 2020 pour les budgets suivants :

- Budget principal
- Budget Assainissement
- Budget Eau potable
- Budget SPANC
- Budget Locations d'immeubles nus
- Budget Centre Aquatique
- Budget ZAE
- Budget AOT
- Budget RIP

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

– Budget Environnement

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200612-DCC-2020-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020

Affichage : 17/06/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-097

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2020  
Attribution des aides financières aux projets communaux

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 93  
Nombre de pouvoirs : 21  
Date de convocation : 5 juin 2020

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothée, PETIT Jean-Louis, POMMIES Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CARCASSONNE AGGLO

Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

32

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

En application du règlement intercommunal d'attribution d'aides aux tiers, il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution aides financières, en soutien des projets communaux, au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.).

L'objectif du F.P.I.C. se caractérise par une péréquation des ressources des structures intercommunales et communales les plus favorisées vers celles moins favorisées ; pour rappel, et ce depuis la création dudit fond, Carcassonne Agglo est bénéficiaire du F.P.I.C. sans y contribuer.

La répartition entre la Communauté d'Agglomération et les communes ainsi qu'entre les communes est déterminée en fonction de la population DGF, du potentiel financier intercommunal agrégé, du revenu moyen par habitant et de l'effort fiscal.

A cette fin, la Communauté d'Agglomération perçoit la totalité des fonds relatifs au F.P.I.C. et redistribue, aux communes, sur la part qui leur est destinée, les aides financières en application des critères énoncés dans l'article 144 de la loi de finances 2012.

Au titre de l'exercice 2020, vu le contexte sanitaire, les montants attendus au titre de ce fonds n'ont pas été communiqués. Une fois la notification réalisée, une décision du Président déterminera le montant attribué à chaque commune au titre de l'année 2020 en fonction de la répartition déterminée par les services préfectoraux.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	114	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	114	
Pour :	114	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'attribution des aides financières aux projets communaux au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2020 sur la base des critères règlementaires.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200612-DCC-2020-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020  
Affichage : 17/06/2020

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CARCASSONNE AGGLO

DELIBERATION N° 2020-098

Conseil communautaire du 12 juin 2020

OBJET : Avenant n°9 - Contrat de Service public Transport Carcassonne Agglo / Régie des transports Carcassonne Agglo (RTCA)

L'an deux mille vingt, le douze juin à quatorze heures et trente minutes, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Centre des congrès de Carcassonne en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis BANQUET, Président.

Participants

Nombre de conseillers en exercice : 128  
Nombre de conseillers présents : 93  
Nombre de pouvoirs : 21  
Date de convocation : 5 juin 2020

Présents : Mesdames et Messieurs BANQUET Régis, LARRAT Gérard, MENASSI Eric, ICHE Daniel, ARNAUD Magali, COMBETTES Roland, PROUST Michel, RIVEL Tamara, BONNET André, CARBONNEL Didier, MASCARAQUE Thierry, PITON Yolande, RAPPENEAU Philippe, SAINT MARTIN Laury, PISTRE Jean-Claude, ROUX Jean-Luc, MILHAU René, PELIX Jean-Pierre, ARIBAUD Jean-Louis, MARTY Alain, GARINO Alain, LACUBE Claude, RAMONEDA Paul, ADIVEZE Marc, AGUILHON Jean-Louis, ARIAS Placide, AUDIER Christian, BARDOU Magali, BEDOS Xavier, BERNARD Marie-Christine, BERNEDE Jean-Paul, BES Jean-Louis, BIASOLI Gilbert, BIZOT Jean-Louis, BLASQUEZ Lélis, BUSQUE Emile, BUSTO Claude, BUSTOS David, CARVAJAL Toni, CAVERIVIERE Christian, CAZEAUX Marie-Josée, COMBES Georges, CORNUET Michel, DELAUR Gilles, DHOMPS Fabrice, DHUMEZ Patricia, DUCLOS Bernadette, DUTON Audrey, ESCANUELA Martine, ESTIVAL Alain, ETORE-LORTHOLARY Jeanne, FABRE Jacques, FALCOU Thierry, FLAMANT Lucien, FOURCADE Robert, GARINO Jeanine, GAUDAN Marie-Pierre, GIACOMEL Bruno, GILS Denise, GINIES Alain, GROS Christiane, GUICHOU Jean-Régis, GUIRAUD Gérard, JEAN Jean-Michel, JORDAN Edouard, JORDY Jean-Marie, RAMON Hugues (suppléant de KOENIG Max), LAREDJ Yazid, LAROCHE Laetitia, MARTEL Jean, MAZET Rolland, MOYA José (suppléant de MICHEAU Pierre), OMS Jean-Pierre, PEANY Christine, PECH André, PECHAIRE Dorothee, PETIT Jean-Louis, POMMIES Régis, PUJOL André, RABOUL Geneviève, FOURNIL Geneviève (suppléante de RAGGINI Emile), ROBERT Christian, RUFFEL Henri, SAÏSSET Jean-François, SALIEGE Georges, SCHMITH Patrick, SIE Didier, SIRE Bernadette, TOUSTOU Henri, TURCHETTO Aurélien, VALLIER Gérard, YAGUES Bernard, ZOCCARATO Michel.

Absents excusés et pouvoirs : Mesdames et Messieurs ALBAREL Arnaud (pouvoir à BES Jean-Louis), AUDIER Jean-Bernard (pouvoir à BLASQUEZ Lélis), BARTHES Any (pouvoir à BARDOU Magali), BLANC Florence (pouvoir à FLAMANT Lucien), CHESA Isabelle (pouvoir à LARRAT Gérard), CLERGUE Philippe (pouvoir à PITON Yolande), DE MIALHE DE SAINT MARTIN Jean-François, DELGADO Fernand (pouvoir à PECH André), DENUX Monique (pouvoir à BARDOU Magali), DIMON Jacques (pouvoir à PISTRE Jean-Claude), DUTHU Jean-Luc, ESCOURROU Paul (pouvoir à BES Jean-Louis), FAU Philippe (pouvoir à BANQUET Régis), GASC Laurence (pouvoir à LAREDJ Yazid), JUSTE Jean-François (pouvoir à SAINT-MARTIN Laury), LECINA Jean-Pierre (pouvoir à ARIAS Placide), MAGRO Christian (pouvoir à PITON Yolande), OCANA Jean (pouvoir à ARIAS Placide), PICHARD Geneviève (pouvoir à BERNARD Marie-Christine), QUINTILLA MENDEGRIS Anne (pouvoir à JORDAN Edouard), RIGAUD Hélène (pouvoir à GIACOMEL Bruno), ROVES Colette (pouvoir à GILS Denise), VALLIERE Pascal (pouvoir à FABRE Jacques).

Absents : Mesdames et Messieurs DRISS Jeannette, HERIN Danièle, MAMOU OULAHCENE Yamina, MARTINET Geneviève, MAURETTE Martine, MORIO Robert, PERALLON Jacques, PEREZ Jean-Claude, POISSY Stéphane, POUZENS Jean-Paul, SAMPIETRO Michel, SOUADKI Nasihra.

Monsieur Roger ADIVEZE est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil communautaire étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

## Exposé

Par délibération en date du 18 décembre 2015, le Conseil communautaire a décidé de confier à la Régie des Transports Carcassonne Agglo (RTCA), l'exploitation de services routiers de transport de personnes, sous la forme d'un contrat d'obligation de service public.

En application de l'article 1-4 du contrat OSP, l'opérateur RTCA détient la responsabilité de la mise en œuvre de ces services et en supporte la charge financière, en contrepartie d'une rémunération définie annuellement.

Carcassonne Agglo souhaite modifier le contrat d'obligation de service public de transport et vous propose de valider ce projet d'avenant n°9 au contrat OSP dont le détail suit :

Rémunération de l'opérateur :

En contrepartie des missions qui lui sont confiées par l'Autorité Organisatrice de Mobilité, l'Opérateur Interne reçoit une rémunération caractérisant l'équilibre économique du contrat.

La contribution totale de la collectivité à la redevance due à la RTCA, est de 8 631 270 € pour l'année 2020.

## Décision

Le Conseil communautaire de Carcassonne Agglo,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Résultat des votes :

Retrait(s) avant le vote :	0	
Votants :	114	
Abstention(s) :	0	
Suffrages exprimés :	114	
Pour :	114	
Contre :	0	

DECIDE :

Article 1 : De valider le projet d'avenant n°9 tel que présenté.

Article 2 : D'approuver le montant de la rémunération de l'opérateur, telle que proposée.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°9 joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait, certifié conforme.

Signé et certifié électroniquement  
Par Régis BANQUET  
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200612-DCC-2020-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2020  
Affichage : 17/06/2020